



Ligue des
droits et libertés

Rapport d'activités 2017-2018
Présenté pour adoption à l'AGA du 13 juin 2018

Adopté à l'AGA du 13 juin 2018

Table des matières

Rapport d'activités 2017-2018	4
Mot du conseil d'administration.....	4
1. Réalisation des priorités 2017-2018.....	7
1.1 Financement, membership, promotion et communications.....	7
1.2 Dossiers prioritaires d'intervention politique.....	9
1.2.1 Discours sur les droits humains.....	9
1.2.2 Droits économiques, sociaux et culturels (DESC) et les orientations en matière de politiques et de programmes sociaux	9
1.2.3 Liberté d'expression, droit de manifester et profilage politique.....	11
1.2.4 Mécanisme de surveillance des pratiques policières.....	14
1.2.5 Racisme et exclusion sociale.....	15
1.2.6 Environnement et droits humains.....	17
2. Dossiers d'intervention politique de veille et d'interventions ponctuelles	18
2.1 Droit d'association et contrôle de l'État sur les groupes communautaires .	18
2.2 Droits des Peuples autochtones	19
2.3 Mesures antiterroristes, surveillance des populations et protection des renseignements personnels.....	21
2.4 Programme de contestation judiciaire (PCJ) actuellement en révision	22
2.5 Droits des détenu-e-s.....	23
2.6 Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	24
3. Participation à des coalitions ou regroupements sur des enjeux de droits ...	25
3.1 Échec à la guerre.....	25
3.2 Observatoire sur les profilages (OSP)	25
3.3 Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles (CSILC) et mesures antiterroristes	26
3.4 Coalition BDS-Québec	27
3.5 Coalition sur l'aide juridique.....	27
3.6 Action communautaire autonome et défense collective des droits	28
3.7 Table de concertation sur le racisme systémique (TCRS)	28
4. Éducation aux droits.....	29
4.1 Revues.....	29
4.2 Autre publications	29
4.3 Activités publiques	29
4.4 Ateliers.....	29

5. Vie associative	29
5.1 Archives et classification	29
5.2 Section régionale	30
5.3 CA et CE.....	30
5.4 Transition	30
5.5 Permanence	31
5.6 Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH)	31
5.7 Vie militante	31
6. Section de Québec de la LDL : Rapport d'activités 2017-2018.....	33
7. Liste des membres du CA et du CE de la LDL, de l'équipe de la permanence ainsi que des comités de travail	37
Annexe 1 - Liste des communiqués, interventions politiques et juridiques, publications, représentations, événements et kiosques en 2017-2018	38

Adopté à l'AGA du 13 juin 2018

Rapport d'activités 2017-2018

Mot du conseil d'administration

Crise et détournement de la démocratie

Assistons-nous à une crise de la démocratie et de l'État de droit en ce premier quart du XXI^e siècle ? La question semble a priori trop générale pour pouvoir y répondre de manière adéquate. Il reste que dans de très nombreux États du monde, en Europe, en Amérique et en Asie, sans parler de l'Afrique dont la majorité des gouvernements ne cessent d'utiliser les élections pour dissimuler leur autoritarisme, nous pouvons constater une remise en cause radicale des mécanismes politiques et juridiques qui garantissent l'égalité démocratique. En Europe, un petit État comme la Hongrie donne le ton en adoptant des mesures. L'épouvantail de la sécurité est brandi pour justifier l'état d'urgence, avec tout ce qui s'ensuit de pouvoirs arbitraires et de menaces pour la liberté de la presse et la liberté d'association. L'État hongrois continue de bafouer systématiquement les droits des personnes réfugiées et migrantes, sans que l'Europe ne se montre réellement capable d'intervenir. En Asie, l'Inde s'enferme de plus en plus dans une logique répressive, dont la liberté d'expression, les droits humains et le pluralisme social sont les premières victimes. Les injustices sociales s'ajoutent aux violences intercommunautaires. Au Japon, la résurgence du nationalisme occupe de plus en plus d'espace dans le débat public, alors que ce pays continue de rejeter presque toutes les demandes d'asile. Aux États-Unis, jamais les droits fondamentaux des personnes migrantes et réfugiées n'ont été autant remis en cause. Les conditions de détention sont toujours aussi inhumaines, quelle que soit la gravité des offenses; la question des droits sociaux, comme l'accès aux soins de santé et à l'éducation, se trouve de plus en plus marginalisée par d'autres considérations. Au Canada, la préoccupation économique pour le développement des hydrocarbures a pris le pas sur la volonté politique de lutter contre les changements climatiques. Bien entendu, il existe d'énormes différences entre les enjeux rencontrés par exemple en Hongrie, au Japon et notre situation ici au Québec.

Espoir et résistance

Mais dans tous les cas, la séparation classique entre l'État et la société civile nous offre un minimum d'espoir. En effet, au Québec et au Canada comme ailleurs dès lors qu'il existe un minimum d'espace pour les droits démocratiques, des milliers de personnes s'activent dans la résistance contre l'autoritarisme politique et le populisme qui lui tient lieu de pilier. Ici comme ailleurs, le militantisme représente un contrepoids démocratique dont on ne cesse de s'étonner de sa longévité, de sa force et de persévérance.

Un contexte électoral délétère

En raison des élections de l'automne, nous assistons depuis un certain temps à un spectacle à grand déploiement où les partis politiques n'hésitent pas à recourir à toutes les méthodes possibles pour susciter l'adhésion. Les projecteurs illuminent tantôt une vedette tantôt une formule-choc, reléguant dans l'ombre le débat d'idées. Pourtant, nous avons besoin plus que jamais d'une information de qualité et d'un dialogue public de haut niveau. Une élection, quoi qu'on en pense, est un événement trop lourd de conséquences pour le laisser entre les mains des politiciens. Ils n'ont pas, fort heureusement pour le Québec, le monopole du débat politique.

La foire d'empoigne des partis n'est pas la seule cause de dérapages en période électorale. En quête d'auditoire, la majorité des médias ont tendance à traiter la politique comme une simple joute sportive. Cela se traduit par des chroniques déclamatoires où on maquille dans la presse la futilité de propos simplistes à coups de caractères gras et de points d'exclamation, ou en éructant sur les ondes des monologues dont la valeur se mesure surtout en décibels, au détriment des opinions nuancées et des enquêtes de longue haleine. Les médias dits sociaux, capables du meilleur comme du pire, contribuent largement à ce penchant. La peur et le repli mobilisent davantage que l'intelligence et le courage de l'ouverture. Le contre-discours face au discours populiste manque de moyens et ne suscite guère l'enthousiasme, étant par essence étranger au goût du spectacle. Mais là encore, il ne faut pas en déduire l'impossibilité structurelle d'une réflexion commune sérieuse.

S'engager en faveur de la justice sociale et la solidarité

Malgré tous les obstacles, les organismes d'action communautaire autonomes et les groupes de défense collective des droits reviennent sans cesse à la charge pour rappeler à notre société les principaux enjeux qui devraient la préoccuper. Depuis des années, ils mesurent et documentent l'impact désastreux des longues périodes d'austérité, où la prétendue rigueur budgétaire a bénéficié aux plus riches et écrasé les plus pauvres. Dénigrer ou faire peu de cas du savoir immense de centaines de militantes et militants, dont plusieurs travaillent dans l'action communautaire depuis plus de trente ans, sans parler d'organisations dont l'histoire traverse celle du Québec, a pour effet ni plus ni moins que d'empêcher l'intelligence de l'espace public. Ces personnes et ces groupes nous rappellent sans relâche l'importance fondamentale du respect de chaque personne, quelle qu'elle soit, sur le plan de la protection sociale et des libertés civiles. Leur tâche cruciale au cours des prochaines semaines ne sera pas d'influencer le vote, mais de reconduire les droits de la personne au premier plan de nos préoccupations.

Il serait trop commode de se borner à la critique des personnalités politiques ou médiatiques. Ce serait surtout contraire aux efforts fournis depuis des dizaines d'années par des centaines de militantes et de militants, de plus de trois cents organisations un peu partout dans la province, qui agissent de façon concrète pour sauver la justice sociale et la solidarité. Si la tâche est immense, ils nous rappellent

sans cesse que nous ne pouvons pas nous permettre le luxe du découragement. Il faut accroître la protection sociale pour garantir une vie décente aux personnes appauvries, augmenter considérablement les investissements pour le logement social, assurer l'accès à la justice et prévoir les services adaptés aux besoins des groupes vulnérables. Il est urgent de bonifier le réseau des garderies publiques, d'améliorer les conditions d'enseignement au sein des écoles primaires et secondaires et de favoriser l'intégration aux études supérieures. On ne dira jamais assez l'importance de s'opposer à toute forme de discrimination sexuelle, de poursuivre la lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes, de combattre le racisme et d'exprimer par des gestes concrets notre appui aux revendications des peuples autochtones. Tout cela n'aurait pas de sens si nous devons privilégier les milieux urbains au détriment des régions éloignées ou abandonner l'environnement à l'appétit des promoteurs de projets qui sabotent l'avenir de générations entières. Toutes ces revendications n'ont rien d'utopique : elles s'imposent comme nécessaires dès lors qu'on prête attention aux souffrances dont sont témoins les groupes de défense des droits.

Soyons clairs. Il serait vain de s'en prendre à celles et ceux qui adhèrent aux discours populistes sans tenir compte des difficultés d'accès à l'information, des lacunes de notre système d'éducation et des conditions de vie et de travail difficiles qui laissent peu de temps pour se préoccuper de politique. Et l'idéologie du repli sur soi et des intérêts égoïstes trouve aussi sa source dans l'insécurité face à un monde complexe où les solutions simples s'avèrent le plus souvent fallacieuses. Voilà pourquoi penser notre avenir social et politique au Québec commence par placer très haut la barre de nos exigences lors de nos discussions. Voilà pourquoi il faut saluer et encourager le travail colossal des organismes de défense collective des droits, qui œuvrent sans relâche à l'analyse des faits, à la reconnaissance des injustices et à la promotion d'une société égalitaire.

La LDL en action

Il suffit de lire son rapport d'activités pour constater à quel point la LDL joue un rôle majeur dans la défense des droits humains au Québec. Toutes ces représentations, ces réunions, ces réflexions, tous ces combats, la LDL ne peut les mener qu'en raison du travail opiniâtre de ses militantes et militants. On ne soulignera jamais assez l'immense contribution de cette communauté militante, dans des conditions qui ne sont pas toujours faciles, que ce soit au sein du Conseil d'administration, des différents comités ou encore lors des nombreuses activités de la LDL tout au long de l'année. Il faut aussi saluer le travail rigoureux et d'une grande générosité de l'équipe de la permanence, véritable socle de cette grande maison des droits qu'est la LDL. Enfin, il faut saluer et remercier vivement Nicole Filion, dont le départ nous attriste mais à qui nous souhaitons le meilleur du monde pour les années à venir. Il faudrait un texte entier pour exprimer à Nicole toute notre admiration et notre affection. Ce sera, nous vous le promettons, pour très bientôt !

1. Réalisation des priorités 2017-2018

1.1 Financement, membership, promotion et communications

Objectifs 2017-2018 :

- *Accroître l'autonomie financière et la viabilité de la LDL*
- *Développer le membership de la LDL et consolider le membership existant*
- *Travailler à un plan de développement*

Situation actuelle du membership et campagne de renouvellement 2018-2019

L'augmentation du nombre de membres de la LDL s'est poursuivie cette année encore et fait en sorte que le nombre de membres au 31 mars était de 760. C'est plus de 250 membres de plus qu'en 2013. Par ailleurs, notons que conformément à la décision de l'Assemblée générale annuelle de juin 2016, la campagne de renouvellement du membership 2017-2018 s'est faite avec de nouveaux tarifs des cotisations. Cela n'a pas eu d'effets négatifs sur le taux de renouvellement. Tous nos outils relatifs à l'adhésion insistent sur le fait que la LDL accepte les adhésions quelle que soit la somme versée.

Les sources de financement de la LDL dans leurs grandes lignes

Le financement de la LDL est principalement constitué de trois sources:

- la subvention gouvernementale du SACAIS, qui n'a pas été augmentée ou indexée depuis plus de 10 ans;
- le partenariat de la Fondation Léo-Cormier ainsi que le soutien d'Inter Pares;
- l'autofinancement constitué des cotisations des membres, des revenus de la campagne de financement, des dons de soutien de membres lors du renouvellement de leur membership, des dons mensuels et d'autres dons tels que des dons in memoriam. Il faut aussi ajouter à cela le programme de soutien à l'action bénévole, les abonnements, les honoraires pour les conférences et ateliers ainsi que les revenus de publicité et de ventes de documents.

Les revenus annuels provenant des cotisations de membres ont augmenté cette année de près de 8 000\$ à la suite de l'augmentation des tarifs suggérés d'adhésion. Par ailleurs, le nombre de donatrices et donateurs mensuels a légèrement augmenté cette année passant de 57 à 62 soit près d'un cinquième des donatrices et donateurs de la campagne de financement de LDL. Ces dons mensuels représentent près de 10 000\$ sur une base annuelle. Mentionnons aussi que cette année les nombreuses démarches auprès des organisations syndicales ont permis d'augmenter et de fidéliser leur soutien financier à la LDL de diverses façons dont l'achat de revues et de publicité. Les abonnements à la revue Droits et libertés sont au nombre de 22 dont un abonnement pour 10 numéros. Par ailleurs, les ventes de publications sont en augmentation cette année principalement grâce au succès de la brochure « Le

racisme systémique...Parlons-en! ». Les revenus liés aux ventes de publications s'élèvent à plus de 8 000\$.

Bilan du plan d'action pour le financement 2017-2018

Le financement avait été identifié à l'AGA de juin 2016 comme une priorité de la LDL ce qui a été réitéré en 2017. En 2017-2018, en plus de la consolidation du membership et des dons mensuels, notre plan d'action pour le financement comportait les priorités suivantes :

- Faire un important travail en amont sur les considérations transversales: message de la LDL, connaissance de nos membres, balises éthiques, etc.
- Poursuivre la campagne auprès des organisations syndicales entamée en 2016;
- Planifier des actions pour améliorer les suites données à nos interventions et activités et pour mieux profiter de nos réussites.

En ce qui concerne les considérations transversales, nous nous sommes dotés de balises éthiques pour la recherche de financement ainsi que d'une procédure pour y recourir. Nous avons aussi une meilleure connaissance de nos membres et de leurs motivations à adhérer à la LDL, en particulier des membres individuels, grâce à la tenue d'un focus group et l'envoi d'un questionnaire auquel 150 membres ont répondu. Ce portrait de nos membres révèle leur grande fidélité, leur engagement, l'importance de leur adhésion à la mission de la LDL et leur appréciation de nos différentes activités. Il fait ressortir nos principales forces: nos membres et militant-e-s, notre crédibilité, nos communications et publications, la rigueur de nos analyses, notre ténacité, notre vigilance, nos dossiers et prises de position, notre histoire, notre indépendance, etc. Les participant-e-s ont aussi identifié nos principaux défis: être plus visible et rejoindre de nouveaux milieux, rendre notre discours plus accessible, accroître notre financement et notre membership, être plus présents à l'extérieur de Montréal, développer l'engagement et le sentiment d'appartenance des membres, etc. Plusieurs pistes sont sorties autant dans le focus groupe que dans le sondage pour relever ces défis, tout comme des propositions pour améliorer nos pratiques organisationnelles afin de les rendre plus inclusives.

La campagne auprès des organisations syndicales a constitué un des volets les plus importants de notre plan d'action en financement cette année. De très nombreuses démarches de représentations, sollicitations et suivis ont été entreprises auprès des organisations syndicales. Ces démarches ont donné plusieurs résultats : nouvelles adhésions d'organisations syndicales, dons et autres formes de soutien, achat de publications et de publicité, etc.

En ce qui concerne les actions pour donner suite à nos interventions et activités, nous mettons davantage de l'avant nos réussites et nos victoires dans nos différents outils de communication. Ces pratiques restent à développer et systématiser. Nous avons produit un outil promotionnel «[Aperçu de nos réalisations 2016-2017](#)», et reprenons la formule en version plus courte pour 2017-2018 afin de pouvoir en

remettre une copie à l'ensemble de nos membres, donatrices et donateurs. Nous avons par ailleurs commencé à préparer des outils pour être plus systématiques dans les suites de nos interventions et activités (trousse pour les intervenant-e-s et protocole de suivi).

1.2 Dossiers prioritaires d'intervention politique

1.2.1 Discours sur les droits humains

Objectif 2017-2018 :

- *Rendre le discours sur les droits humains davantage accessible*
- *Revoir et actualiser notre discours sur les droits humains*

Considérant les préoccupations exprimées à ce sujet tout au long de la démarche sur les orientations de travail de la LDL qui s'est terminée avec le rendez-vous militant d'avril 2017, l'assemblée générale avait retenu en 2017 comme une priorité de travail la nécessité de revoir notre discours sur les droits humains, de l'actualiser et surtout de le rendre plus accessible de manière à ce que les principes que nous défendons soient davantage ancrés dans le concret.

En 2017-2018, nous avons fait un premier pas en ce sens en produisant une [revue sur les discours sur les droits humains](#). Par cette revue, nous souhaitons développer un argumentaire étoffé sur la légitimité des droits humains au 21^e siècle et creuser certaines questions nouvelles. Il ressort de cette revue un matériel très intéressant qui pourra nous servir dans des étapes ultérieures. Le plus gros du travail pour rendre notre discours plus accessible reste néanmoins à faire.

Le sondage et le « focus group » réalisés dans le cadre de la démarche liée au financement et membership ont réitéré la nécessité pour la LDL d'élargir ses publics-cibles et de rendre son discours plus accessible, et plusieurs pistes concrètes ont été proposées pour avancer dans cette direction sans mettre en cause le rôle crucial de la LDL dans le développement d'analyses et les interventions politiques.

1.2.2 Droits économiques, sociaux et culturels (DESC) et les orientations en matière de politiques et de programmes sociaux

Objectif 2017-2018 :

- *Proposer une analyse des politiques et programmes sociaux qui permette de comprendre la portée des DESC et l'interdépendance des droits*

L'idée d'un revenu minimum garanti (RMG), la mise en œuvre des modifications apportées par la loi 70 au régime de l'aide sociale par l'adoption de dispositions réglementaires, la sortie du rapport d'experts sur le RMG et dernière mouture du plan de lutte contre la pauvreté : cette année le dossier de la protection sociale au

Québec a occupé l'espace public à plusieurs reprises. Le groupe de travail de la LDL sur la protection sociale suit de près ces débats, participe à la démarche de réflexion des organismes sociaux sur cette question et pourra compter sur un projet de recherche pour analyser et situer dans le cadre de référence des droits humains les différents éléments qui ont soit été introduits ou qui ont été considérés par le gouvernement du Québec.

Revenu minimum garanti (RMG)

La mise en place en Ontario d'un projet pilote ainsi que la tenue, en octobre 2017, de la Journée de réflexion sur le revenu minimum garanti organisé par le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) et le Conseil du statut de la femme sur les enjeux liés à l'implantation d'un RMG ont alimenté les échanges sur ce que pourrait être un modèle québécois de RMG.

La LDL a participé au forum d'octobre. Les personnes en situation de pauvreté y ont largement exprimé leur colère face à la détérioration de leurs conditions de vie ainsi que leurs attentes quant à un modèle de RMG qui serait en mesure de les sortir de la pauvreté et de les affranchir d'un programme qui porte atteinte à leur dignité. La LDL a toutefois constaté qu'il risquait d'y avoir d'importantes contradictions entre les différents groupes sociaux au Québec dans l'analyse et la réponse à la proposition de RMG qui était alors attendue du ministre Blais.

Puis, en novembre 2017, le rapport du Comité d'experts chargé de faire au ministre des recommandations sur les questions de sécurité du revenu a été publié. Ce rapport proposait non pas la création d'un modèle québécois de RMG mais de modifier certains volets du système de soutien du revenu existant au Québec, en accentuant notamment la différence de traitement liée à la capacité ou non d'intégrer le marché du travail. La LDL n'y a trouvé aucune proposition intéressante.

Ce sera via le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale que le ministre Blais répondra aux propositions de ces experts, en proposant d'introduire un revenu de base réservé aux personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi et satisfaisant à un certain nombre de critères. Puis viendra en mars 2018 le dépôt du projet de loi 173, *Loi visant principalement à instaurer un revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi*. À noter qu'au moment d'écrire ces lignes ce projet de loi a franchi l'étape de l'adoption de principe, le 19 avril 2018. Reste à voir si toutes les étapes nécessaires à sa mise en œuvre seront franchies avant les élections de l'automne 2018.

Quant à l'idée d'un RMG, la réflexion du comité de travail de la LDL l'a amenée à examiner quelques-uns des modèles existants dans d'autres pays et à définir certains critères d'analyse. S'agit-il d'un projet qui est facteur de réduction des disparités?

Facteur de solidarité sociale ou de division ? Facteur d'amélioration des conditions de travail? Permet-il aux employé-e-s d'établir un rapport de force face aux employeurs?

Le comité a aussi considéré les travaux du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté que ce dernier voit dans le modèle idéal d'un revenu de base (ou RMG), une remise en cause des systèmes actuels de sécurité sociale. L'intérêt des travaux du Rapporteur réside principalement dans son énoncé des conditions de réalisation d'un tel modèle afin qu'il réponde aux exigences liées aux droits humains ainsi qu'à l'insécurité économique croissante d'un nombre grandissant de personnes.

Projet de recherche *Penser la protection sociale selon le cadre de référence des droits humains*

Afin de poursuivre ses travaux et offrir aux groupes sociaux des outils d'analyse et d'évaluation des propositions gouvernementales portant sur différents programmes de protection sociale actuellement en bouleversement, le comité de travail de la LDL a présenté un projet de recherche au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), lequel a été accepté. Le comité espère que ce projet favorisera l'émergence d'un débat renouvelé portant sur la lutte contre la pauvreté et pour la protection sociale au Québec.

Droit au logement

La LDL a participé activement à la tournée sur le droit au logement organisée par le FRAPRU, en assurant la présidence de trois audiences, soit celle de Rouyn-Noranda (12 septembre 2017), Trois-Rivières (21 septembre 2017) et Longueuil (28 septembre 2017). Elle a également participé à la conférence de presse de clôture de la tournée. Les témoignages recueillis ont à nouveau mis en lumière des problèmes inadmissibles : insalubrité, abus de pouvoir, violences vécues par les femmes dans leur logement, insécurité, discrimination envers les familles, les personnes à faible revenu, les personnes en situation de handicap et les personnes racisées, délais d'attente pour obtenir un logement social ou une audience à la Régie du logement, etc.

1.2.3 Liberté d'expression, droit de manifester et profilage politique

Objectifs 2017-2018 :

- *Réhabiliter dans l'espace public le droit d'exercer ces libertés civiles*
- *Renforcer le mouvement de défense en faveur de la défense de ces libertés*
- *Obtenir la reconnaissance de pratiques de profilage politique et l'adoption de mesures visant à les éradiquer.*

La montée du populisme et la présence de plus en plus affirmée dans l'espace public de diverses organisations porteuses d'un discours raciste nous ont amené à préciser ce que pourraient être les interventions de la LDL dans ce contexte, en matière de liberté d'expression. Nous avons par ailleurs poursuivi notre projet de réalisation d'un guide d'analyse des règlements municipaux qui ont une incidence sur le droit de manifester et fait le suivi de notre plainte pour profilage politique auprès de la CDPDJ. Nous préparons conjointement avec Amnistie internationale une mission d'observation durant le G7 qui se tiendra à La Malbaie en juin 2018.

Montée du populisme et du discours raciste

Plusieurs événements et interventions publiques ont soulevé diverses questions relatives aux limites et à la portée de la liberté d'expression dans le contexte de la montée du populisme et du discours raciste. Le CA et le comité liberté d'expression ont tenu une rencontre conjointe qui a davantage porté sur les choix stratégiques d'interventions à faire le cas échéant, considérant que la distinction n'est pas toujours facile à faire entre propos répugnants protégés par la liberté d'expression et propos incitant à la haine, légalement interdits. Le rôle de la LDL dans l'un et l'autres cas est de critiquer ces discours qui sont en totale discordance avec les droits humains. Les interventions de la LDL doivent viser la défense de la liberté d'expression pour la défense des autres droits et recentrer les débats autour de l'interdépendance des droits.

La revue d'automne 2017 de la LDL contient [un article](#) qui porte sur ces diverses questions : *La liberté d'expression, ce qu'elle dit et ce qu'elle ne dit pas*, de Véronique Fortin, du comité liberté d'expression de la LDL.

Projet de guide d'analyse des règlements municipaux ayant une incidence sur le droit de manifester

Le projet qui bénéficie cette année d'un soutien du SAC UQAM, vise à répondre aux préoccupations des groupes militants en fournissant un outil d'analyse des principaux obstacles au droit de manifester contenus dans les règlements municipaux et dans les directives d'application de ceux-ci. Il vise également à aider les groupes et les militant-e-s à élaborer un argumentaire s'appuyant principalement sur les décisions des tribunaux et des stratégies pour contester leur légalité, mais aussi leur légitimité tant sur le plan judiciaire que politique ou citoyen et des stratégies pour contester leur légalité, mais aussi leur légitimité tant sur le plan judiciaire que politique ou citoyen.

La première phase a été complétée en avril 2018 et a fait l'objet d'un processus de validation auprès de quelques organisations intéressées par le projet. Cette première partie consiste en l'analyse juridique et militante de huit dispositions-types, soit les principales entraves au droit de manifester que l'on retrouve à l'heure actuelle dans les règlements municipaux.

La deuxième phase portera sur l'analyse des directives d'application de ces règlements émises par les autorités municipales. La troisième partie documentera les stratégies d'intervention et de mobilisation employées dans certaines régions pour contester ces règlements.

Profilage politique

Rappelons que la LDL a déposé une plainte auprès de la CDPDJ pour profilage politique au nom de personnes arrêtées lors de la manifestation opposée à la brutalité policière du 15 mars 2013. L'enquête est complétée mais nous sommes toujours sans nouvelle de la décision du Comité des plaintes à savoir si celui-ci évalue qu'il y a une preuve suffisante pour éventuellement saisir le Tribunal des droits de la personne de notre dossier.

Par ailleurs, dans le cadre des consultations menées par la Ville de Montréal sur la lutte contre le profilage social et le profilage racial, la LDL a présenté un avis demandant aux autorités politiques et policières de collaborer aux enquêtes en cours devant la CDPDJ visant à faire la lumière sur diverses allégations de profilage politique au sein du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). La LDL a également réclamé une révision des différents règlements qui confèrent aux agent-es de police un pouvoir d'intervention qui accroît les risques de pratiques de profilage racial, social et politique. On retrouve parmi les recommandations formulées à l'issue de cette consultation, une recommandation qui porte sur la révision de ces règlements, faisant référence aux pratiques de profilage social et racial, omettant toutefois les pratiques de profilage politique.

Suivis du dossier de l'article 500.1 du Code de sécurité routière (CSR)

Cet article a été invalidé par la Cour supérieure en 2016. L'annonce de la révision du CSR a fait craindre que l'on ne retrouve parmi les modifications proposées, une disposition qui aurait pu rendre constitutionnellement acceptable un processus d'autorisation pour tenir des manifestations sur la voie publique. Les modifications proposées n'en traitent d'aucune façon. La LDL a cependant constaté que le ministère des Transports du Québec continue de s'immiscer, dans diverses régions du Québec, dans l'organisation de manifestations qui se déroulent sur les voies publiques qui sont sous sa juridiction. Cette question sera traitée dans le guide d'analyse dont il a été question plus haut.

Mission d'observation durant le G7

La LDL organise conjointement avec Amnistie internationale (sections anglophone et francophone) une [mission d'observation durant le G7](#) qui se tiendra à La Malbaie en juin 2018.

1.2.4 Mécanisme de surveillance des pratiques policières

Objectif 2017-2018 :

- *Élargir le mouvement en faveur de la mise en place de mécanismes efficaces pour contrer l'impunité policière*

La LDL maintient son activité de veille des travaux du Bureau des enquêtes indépendantes (BEI). Elle a réalisé une rencontre d'information sur les enjeux que soulèvent les lacunes des mécanismes actuels de contrôle des pratiques policières. Elle intervient de différentes manières pour réclamer la fin de l'utilisation des armes intermédiaires dans le contexte de manifestations ou lors d'interventions policières.

Bureau des enquêtes indépendantes (BEI)

Un an après la mise en place du BEI, la LDL a tenu une conférence de presse, le 13 juin 2017 de concert avec le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), la Coalition contre la répression et les abus policiers (CRAP), Montréal-Nord Républik, le Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN) et la Clinique Droits Devant. Cette conférence de presse mettait principalement en lumière que le manque de transparence dans le traitement des enquêtes sur la police demeurerait un problème crucial malgré la mise en place du BEI. La LDL pressait le gouvernement de rendre obligatoire la diffusion des rapports d'enquête lorsqu'il n'y a pas d'accusations criminelles portées contre le policier impliqué dans la mort ou les blessures causées à une personne.

Enjeux relatifs aux lacunes des mécanismes de surveillance de la police

Cherchant à formuler une proposition visant la mise en place d'un mécanisme d'enquête systémique sur les pratiques policières, la LDL a réalisé une compilation des différents mécanismes de surveillance des pratiques policières et de leurs mandats respectifs : CDPDJ, Commissaire à la déontologie policière, BEI, enquête du coroner, Commission d'enquête publique. Un [document](#) identifiant les différentes pratiques policières pouvant être visées par ces mécanismes de contrôle, présentant ces différents mécanismes ainsi que leurs principales lacunes a été réalisé. Puis, à partir de ce document, une rencontre d'information réalisée de concert avec la Fondation Léo-Cormier s'est tenue le 5 octobre 2017 à laquelle ont participé différentes organisations communautaires intéressées par ces questions.

Poursuite des travaux sur les pratiques policières

Le comité de travail sur les pratiques policières a par la suite convenu de créer une base de données permettant de colliger différents types d'information sur les interventions policières causant la mort ou des blessures. Ce type de base de données n'existe pas actuellement et pourrait s'avérer fort utile comme outil d'analyse.

Aussi, le comité a effectué un bilan de ses travaux des deux dernières années et se propose d'axer son travail et ses interventions sur 3 éléments en particulier :

- la formation des policières et policiers
- la culture policière, leurs pratiques de profilage, la brutalité de plus en plus grande de leurs interventions ciblant notamment des personnes très vulnérables (la mort de Monsieur Coriolan en étant un exemple frappant)
- Les mécanismes par lesquels les forces policières et les policières et policiers devraient rendre compte de leurs pratiques : le BEI, les commissions de sécurité publique (dans certaines villes dont Montréal et Québec), mettant aussi en évidence que la SQ n'est pas assujettie à aucun mécanisme s'apparentant aux commissions de sécurité publique.

Aussi, la LDL a sollicité et obtenu à la suite des élections municipales une rencontre avec Nathalie Goulet, conseillère élue à la Ville de Montréal et responsable de la sécurité publique au Comité exécutif et Alex Norris, également conseiller élu et désigné Conseiller associé à la sécurité publique, afin de traiter de divers sujets de préoccupation concernant les pratiques du SPVM. La rencontre a eu lieu le 12 décembre 2017. Les deux élus ont indiqué à cette occasion leur intention de rendre publiques les audiences de la Commission de sécurité publique et de consacrer une partie de ces audiences aux questions du public.

La LDL a participé à deux de ces audiences publiques. Ses interventions ont porté sur l'utilisation des armes intermédiaires par le SPVM.

Enfin, la LDL appuie la campagne [Manifester sans peur](#) qui vise l'interdiction des balles de plastique et des armes explosives dans le contexte des manifestations.

1.2.5 Racisme et exclusion sociale

Objectifs 2017-2018 :

- *Développer une pratique de lutte contre le racisme, fondée sur le caractère systémique du racisme*
- *Apprendre à nommer la blanchité*
- *Alerter l'opinion publique, les institutions et les décideurs sur les causes structurelles du racisme*

La volte-face du gouvernement concernant la consultation sur la « discrimination systémique et le racisme » aura été un fait marquant et particulièrement choquant de l'année 2017-2018. La LDL a pris part au mouvement de dénonciation de cette décision. Elle a également été particulièrement active dans ce dossier en réalisant une brochure qui s'est avérée fort populaire ainsi qu'une série d'ateliers et de rencontres publiques visant à faire reconnaître l'existence du racisme systémique et à en comprendre les rouages. Elle est également intervenue dans le cadre du processus d'adoption du projet de loi 62, *Loi favorisant le respect de la neutralité*

religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes.

Consultation sur la « discriminations systémique et le racisme »

Le gouvernement a fait l'annonce de cette consultation en juillet 2017. La LDL a suivi de près le processus de mise en œuvre du mandat de cette consultation, notamment dans le cadre de sa participation à la Table de concertation sur le racisme systémique (TCRS) dont elle est membre. Le processus de consultation prévu n'était pas sans soulever diverses questions, notamment en ce qui concernait les étapes devant mener à la formulation de recommandations à la suite des consultations locales. Le forum prévu à cette fin ne pouvait pas être la dernière étape, comme le gouvernement le prévoyait mais devait plutôt permettre d'entamer le débat public sur le racisme systémique et les solutions pour y mettre fin.

Quoiqu'il en soit, le 25 octobre 2017, avant même que les consultations locales n'aient débuté, le gouvernement a détourné la consultation sur la discrimination systémique et le racisme au profit d'un exercice lié strictement à la problématique de l'emploi. La LDL a [dénoncé publiquement](#) cette décision qui plaçait les institutions publiques du Québec à l'abri d'un examen du caractère systémique de leurs pratiques et politiques. La LDL s'est opposée également à la manière de poser le problème, le réduisant strictement à une question d'intégration à l'emploi. Elle rejetait entièrement l'idée d'instrumentaliser les personnes racisées afin qu'elles répondent, comme le mentionnait le ministre Heurtel, « aux défis de pénurie de main d'œuvre ainsi qu'au défi démographique à Québec et dans les régions ».

Vivement insatisfaite du changement d'orientation pris par le gouvernement, la TCRS a décidé de lancer sa propre consultation laquelle portera sur le racisme systémique dans l'ensemble des secteurs de notre société comme la santé, l'éducation, la sécurité publique, le logement et la culture.

Activités de sensibilisation sur le racisme systémique

La LDL a publié en juillet 2017, avec le soutien de la Fondation Léo-Cormier, la brochure [Le racisme systémique... Parlons-en!](#) Cette brochure a fait l'objet d'une large diffusion (près de 5000 copies papiers en plus de la diffusion web) et également disponible en version anglaise. Elle vise à sensibiliser sur les causes structurelles du racisme. En plus de susciter une réflexion sur l'existence du racisme systémique, la LDL souhaite ouvrir sur des perspectives de lutte contre le racisme et interpeler les personnes non-racisées afin qu'elles se sentent la responsabilité de comprendre, de connaître et d'agir. Elle rappelle que le racisme systémique doit d'abord être reconnu et nommé si l'on veut y mettre fin.

La LDL a également tenu une série d'ateliers et de rencontres publiques de même que donné quelques conférences, sur le thème du racisme systémique. Lors de

quelques-unes de ces activités, elle a aussi abordé certaines thématiques plus spécifiques telles que « racisme systémique, intersectionnalité et autochtones » ou encore, « la montée de la droite et du racisme ». Ces rencontres publiques et ateliers sont à poursuivre.

Projet de loi 62

Lors des consultations sur le projet de loi 62, à l'automne 2016, la LDL en avait demandé le retrait considérant son caractère discriminatoire et le fait que certaines de ses dispositions étaient en contradiction avec le principe de la neutralité de l'État. À la suite de ces consultations, des amendements ont été proposés par le gouvernement ainsi que des partis d'opposition. La LDL [a réitéré sa demande de retrait](#) par voie de communiqué de presse considérant que les amendements avaient pour effet d'étendre la portée de la loi alors que déjà, dans sa version initiale, le PL 62 créait du profilage religieux de nature discriminatoire. La LDL rappelait également que le principe même de la neutralité religieuse de l'État vise au contraire à éviter toute forme de discrimination fondée sur des critères religieux entre les individus. La LDL dénonçait plus particulièrement la proposition d'assujettir au PL 62 les municipalités, les offices municipaux d'habitation ainsi que les sociétés de transport en commun, ce qui avait pour effet de compromettre le droit au logement et l'accès aux transports en commun sans discrimination.

17

1.2.6 Environnement et droits humains

Objectifs 2017-2018 :

- *Amener un nombre grandissant de personnes et de groupes à concevoir les enjeux environnementaux d'un point de vue de droits humains*

Dans le dossier environnement, le travail de la LDL consiste principalement à développer et faire connaître une analyse des enjeux environnementaux d'un point de vue de droits humains. Cette année, le comité environnement a continué à s'intéresser aux enjeux de droits humains liés aux changements climatiques.

Interventions au sein du Front commun pour la transition énergétique

La LDL est membre observateur du Front commun pour la transition énergétique (FCTE). En 2017-2018, nous avons continué à suivre ses travaux et avons contribué à inclure une perspective de droits humains dans les critères de transition juste du FCTE.

Journée de réflexion : «Luttes aux changements climatiques, transition et droits économiques, sociaux et culturels»

La principale activité de la LDL dans le dossier environnement cette année a été l'organisation d'une journée de réflexion portant sur les risques, les possibilités et les conditions nécessaires pour que la lutte aux changements climatiques et pour des mesures d'adaptation permettent de faire avancer les droits économiques, sociaux et

culturels et de faire reculer les inégalités, ainsi que pour faire des liens entre les luttes aux changements climatiques et les luttes sociales. La journée, qui a réuni une vingtaine de militant-e-s de différents secteurs, a permis de riches échanges et a fait ressortir plusieurs pistes de réflexion qui pourraient nourrir à la fois les groupes écologistes et sociaux. Nous avons produit un [bilan de cette journée](#). Cet événement fait suite à la première réflexion de la LDL sur ces questions en 2016 qui avait mené à la publication du document [Changements climatiques, transition et droits humains: quelques questions et pistes de réflexion](#).

Suite aux réflexions qui sont ressorties de cette journée, nous avons aussi produit, pour la revue du printemps 2018, un article cherchant à ouvrir des perspectives pour améliorer l'environnement d'une façon qui soit compatible avec la réalisation du droit au logement, en particulier pour les personnes défavorisées et marginalisées.

Nouveau mode de fonctionnement interne sur ce dossier

Le comité s'est donc donné comme objectif cette année de trouver un nouveau mode de fonctionnement qui permettrait de garder vivant le dossier environnement au sein de la LDL, un dossier qui est d'ailleurs ressorti comme incontournable lors des rendez-vous militants de l'année précédente. Nous avons convenu de créer des groupes de travail ad hoc pour certaines interventions qui le requièrent, et de solliciter d'autres militant-e-s pour se joindre à nous sur une base ponctuelle. C'est d'ailleurs ainsi que nous avons fonctionné pour l'organisation de la journée de réflexion.

2. Dossiers d'intervention politique de veille et d'interventions ponctuelles

2.1 Droit d'association et contrôle de l'État sur les groupes communautaires

Objectifs 2017-2018 :

- *Sensibiliser sur les enjeux relatifs au droit d'association liés aux mesures de contrôle de l'État sur les groupes communautaires et autres.*

À la suite de la recherche-action menée par la LDL et la Table des regroupements provinciaux et organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB), grâce aux Services aux collectivités de l'UQAM (SAC UQAM), le rapport de recherche intitulé [La surveillance et le contrôle technocratique des organismes sans but lucratif \(OSBL\) : un enjeu de droits humains](#) a été publié en juin 2017.

Ce rapport faisant état des sérieuses entraves imposées par l'État au droit collectif d'association des OSBL a fait l'objet d'un communiqué de presse et a été remis au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la ministre déléguée à la

Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique ainsi qu'à la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques. Nos lettres d'accompagnement demandant aux ministres de réagir au contenu du rapport sont restées sans suite.

Puis, le 8 décembre 2017, la LDL, la TRPOCB ainsi que le SAC UQAM ont convié les organisations communautaires et syndicales à une rencontre portant sur les conclusions du rapport. Cette rencontre avait pour objectif d'offrir aux organisations des clés de compréhension leur permettant d'analyser leur propre situation, de partager l'argumentaire à opposer à l'État pour la défense du droit collectif d'association et de contribuer à solidariser les luttes à mener dans les milieux communautaires et syndicaux en faveur du droit collectif d'association.

Ajoutons qu'une [série de capsules](#) ont été réalisées afin d'illustrer le contenu du rapport.

2.2 Droits des Peuples autochtones

Objectifs 2017-2018 :

- *Sensibiliser la population quant aux enjeux relatifs aux droits des Peuples autochtones*
- *Renforcer le mouvement en faveur de la défense des droits des Peuples autochtones au sein de la population*

L'année 2017-2018 a été marquée sur le plan fédéral par les nombreuses critiques concernant le fonctionnement de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA) ainsi que le démarrage des travaux, au Québec, de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics. La LDL est intervenue à quelques reprises dans ce contexte. Elle a aussi poursuivi son travail d'information et de sensibilisation sur la mise en œuvre du droit à l'autodétermination des peuples autochtones.

L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA)

Cette enquête a suscité beaucoup d'espoir au moment de l'annonce de sa création, le 4 août 2016. Mais peu de temps après sa mise en place diverses critiques quant à son fonctionnement ont été exprimées publiquement, tant par des membres démissionnaires de la Commission que par des représentant-e-s des Premières Nations. Toutes et tous ne partagent pas la même opinion au sein même des communautés autochtones.

Sollicitée par Femmes autochtones du Québec (FAQ), la LDL lui a donné son appui lors d'une conférence presse organisée le 8 mars 2018 à la suite du dépôt par

l'ENFFADA d'une demande de prolongation de son mandat auprès du gouvernement fédéral. Rappelons que FAQ milite depuis plusieurs années pour obtenir la tenue de cette enquête. L'organisme reproche principalement à l'ENFFADA de ne pas utiliser les pleins pouvoirs d'enquête qui lui ont été conférés. FAQ s'inquiète « quant à la qualité de la preuve, alors qu'une grande partie des membres de famille témoignent sans que les documents institutionnels (rapports de police/coroner/dossier médicaux) aient été reçus et mis en preuve devant les commissaires, afin que les témoins puissent être interrogés sur ceux-ci ». Les audiences prennent alors davantage la forme d'une commission de vérité plutôt qu'une véritable commission d'enquête. Avant d'appuyer la demande de prolongation du mandat de l'ENFFADA, FAQ demande que celle-ci révise son fonctionnement.

Dans son intervention la LDL a rappelé l'importance et la portée que doit avoir une telle commission notamment afin de déterminer les causes ainsi que la responsabilité des institutions telles que les services policiers dans leur manière de traiter les enquêtes sur ces disparitions ou assassinats, ou encore, afin de déterminer la nature de la responsabilité qui incombe aux services de protection de la jeunesse, lorsqu'il faut prendre en considération l'ensemble du dossier de la personne disparue ou assassinée.

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics (Commission Viens)

En octobre 2017, la LDL a déposé un [mémoire auprès de la Commission Viens](#) dans lequel elle recommande, entre autres :

- Que le gouvernement du Québec s'engage à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, ce qui implique la révision de ses lois, règlements, politiques et autres actes et actions gouvernementales afin que ceux-ci soient conformes à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- Que la Commission adopte une définition claire du racisme systémique et que le gouvernement du Québec reconnaisse l'existence du racisme systémique au Québec
- Que le gouvernement adopte, en consultation avec des représentant-e-s autochtones et avec leur consentement, un plan d'action assorti de mesures concrètes visant à soutenir les Autochtones dans toute démarche visant à porter plainte contre la police.
- Que le gouvernement impose aux différents mécanismes de plainte envers les policiers l'obligation d'avoir une représentation adéquate des Autochtones au sein de leur personnel et une formation de leurs membres non-autochtones sur les réalités et la culture autochtones.

- Que la CDPDJ mette en place les services nécessaires pour s'assurer que les Autochtones de toutes les régions du Québec aient un accès effectif à son mécanisme de plaintes.
- Que l'histoire coloniale des peuples autochtones fasse partie du programme scolaire des élèves québécois et que cette partie du programme soit élaborée avec la participation de représentant-e-s des peuples autochtones.

La LDL espère être entendue par la Commission.

Aussi, ayant appris que FAQ devait se retirer des audiences de la Commission faute de financement adéquat de la part du gouvernement, la LDL est intervenue auprès du Premier ministre du Québec pour lui demander de fournir à l'organisme le soutien financier nécessaire à sa participation.

Soirée publique sur le droit à l'autodétermination des Peuples autochtones

Cette soirée a eu lieu le 22 novembre 2017. Elle avait pour but de présenter par différents exemples, comment ce droit reconnu dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones se traduit dans la réalité, quels sont les leviers qu'utilisent les Nations et les communautés autochtones pour faire des avancées dans la reconnaissance et le respect de ce droit. Elle visait également à faire connaître les revendications plus spécifiques portées par les communautés autochtones à cet égard ainsi que les attentes des Autochtones à l'égard des non-Autochtones.

2.3 Mesures antiterroristes, surveillance des populations et protection des renseignements personnels

Objectifs 2017-2018 :

- *Défendre les libertés civiles et s'opposer aux mesures qui leur portent atteinte dans le contexte de la lutte contre le terrorisme*
- *Amener un plus grand nombre de personnes à être critiques de l'approche sécuritaire*

La grande majorité des interventions de la LDL dans le dossier concernant les mesures antiterroristes ont porté en 2017-2018 sur le projet de loi C 59, soit la proposition de révision de la Loi antiterroriste de 2015, adoptée par le gouvernement Harper en mai 2015. Aussi, le comité de travail de la LDL a repris vie et s'intéresse également au dossier de la surveillance des populations et à celui de la protection des renseignements personnels.

Interventions sur le projet de loi C-59 sur la sécurité nationale

La LDL a appuyé diverses initiatives ayant pour but de faire des représentations auprès du gouvernement fédéral dans le cadre du processus de révision de la Loi antiterroriste de 2015. Puis, à la suite du dépôt du projet de loi C 59, *Loi concernant des questions de sécurité nationale*, d'autres représentations ont été faites afin que soit modifié substantiellement ce projet de loi.

La LDL a également participé au processus de consultation parlementaire. Ainsi, le 6 février 2018, la LDL a témoigné devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes. Dans [son mémoire](#), la LDL accueille favorablement certaines mesures apportées par ce projet de loi, mais appelle le gouvernement à modifier ou supprimer les nombreux éléments qui vont à l'encontre du respect des droits et libertés des Canadien-ne-s. À l'automne 2016, la LDL était intervenue pour demander le retrait pur et simple de la loi C-51, que l'on jugeait inutile et dangereuse. Or, bien que le projet de loi C-59 propose de mieux baliser certains des articles les plus inquiétants de C-51, des problèmes fondamentaux demeurent.

La LDL a aussi pris part à divers autres moyens de pression, tel que la [Déclaration de la société civile canadienne concernant le projet de loi C-59](#) qui a été rendue publique avant le vote du Comité permanent de la sécurité publique et nationale sur les amendements proposés au PL C-59.

Surveillance des populations et protection des renseignements personnels

Le comité de travail de la LDL a repris récemment ses rencontres. Considérant qu'il s'agit d'un dossier de veille, ses membres ont convenu, dans un premier temps, de s'approprié (ou se réapproprié) le dossier en ce qui concerne le volet protection de la vie privée, en s'intéressant pour le moment à la notion de consentement, l'un des principes directeurs sur lequel se sont appuyées les législations portant sur la protection des renseignements personnels. L'idée est de revenir sur les principes de base de la protection des renseignements personnels, voir comment les actualiser dans l'environnement actuel alors que ce principe du consentement semble totalement obsolète, revenir sur les obligations de l'État en cette matière alors qu'il ne démontre aucun signe de responsabilité actuellement. Le comité entend également poursuivre son travail relatif au dossier de la surveillance des populations par l'État liée à des enjeux dits de sécurité nationale qui a pour effet de criminaliser la dissidence et de mener à des pratiques de profilage.

2.4 Programme de contestation judiciaire (PCJ) actuellement en révision

Objectifs 2017-2018 :

- Obtenir une révision du PCJ permettant de mener des recours judiciaires en vue de faire avancer la reconnaissance des droits humains

Tout au long de l'année 2017-2018, le LDL a pris part aux diverses représentations faites par plusieurs organisations de la société civile canadienne afin que le gouvernement fédéral réaffirme le mandat du Programme de contestation judiciaire (PCJ) consistant à protéger et promouvoir de manière plus efficace l'égalité réelle et l'accès à la justice pour les groupes défavorisés et les communautés minoritaires de langue officielle historiquement défavorisés.

2.5 Droits des détenu-e-s

Objectif 2017-2018 :

- *Rétablir les droits des femmes détenues transférées de la prison Tanguay à l'Établissement de détention Leclerc de Laval*

En juin 2017, les derniers hommes détenus à l'Établissement Leclerc ont été transférés vers d'autres établissements mettant ainsi fin à l'un des problèmes majeurs auxquels étaient confrontées les femmes détenues transférées de la prison Tanguay. La LDL notait également que de nombreux autres problèmes identifiés par les détenues, par les groupes de soutien, par les avocat-e-s et par la Protectrice du citoyen, avaient été solutionnés en tout ou en partie, tels l'accès aux soins de santé, l'accès aux programmes, l'ouverture de nouveaux secteurs pour répondre aux besoins de certaines catégories de détenues.

Cependant, pour deux autres éléments d'ordre systémique les inquiétudes de la LDL persistaient soit celui relatif à la configuration architecturale du Leclerc, jugée trop restrictive compte tenu du faible degré de dangerosité des femmes détenues et celui relatif à la culture et l'approche correctionnelle. La LDL a donc poursuivi ses représentations auprès du ministre Coiteux afin de connaître les analyses et réflexions du Comité créé par celui-ci pour se pencher sur cette problématique, afin de connaître également les pistes de solution envisagées et les échéanciers prévus.

La LDL a par la suite, le 29 septembre 2017, rencontré la directrice de l'Établissement Leclerc ainsi qu'une représentante du comité de travail du ministre sur les conditions de détention à l'Établissement Leclerc. La LDL a réitéré ces principaux sujets de préoccupation et a aussi pris note des progrès qui semblaient avoir été réalisés au plan de la formation des membres du personnel intervenant auprès de la clientèle féminine. Elle soulignait néanmoins que beaucoup restait à faire et qu'une évaluation de ces formations s'avérait absolument nécessaire.

Lors de cette rencontre la LDL a appris que, sur la question de l'approche correctionnelle, un autre comité de travail du ministère de la Sécurité publique s'intéressait plus spécifiquement à la philosophie d'intervention en matière de clientèle féminine, lequel devait rendre son rapport au ministre au printemps 2018. La LDL a fait connaître son intérêt à ce que ce rapport soit rendu public afin que les organisations de défense de droits de femmes, entre autres, puissent y réagir. Elle a

également marqué son appui à la demande du comité de travail sur les conditions de détention à l'Établissement Leclerc concernant la mise en place d'un mécanisme de vigilance ayant pour mandat de s'assurer que le gouvernement maintienne un modèle de gestion correctionnel spécifique aux femmes détenues et de réaliser, lorsque requis, des études d'impact évaluant d'un point de vue sexospécifique la portée sur les femmes détenues de toute nouvelle mesure introduite dans les services correctionnels.

Puis des rencontres ont eu lieu avec la Fédération des femmes du Québec (FFQ), le Centre des femmes de Laval et l'organisation Stella qui ont mené à la mise en place de la Coalition de surveillance et d'action sur l'incarcération des femmes au Québec. Cette coalition souhaite que le dossier des femmes détenues à l'Établissement Leclerc ouvre sur une réflexion commune plus large concernant l'incarcération des femmes comme réponse à un problème social.

2.6 Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

La CDPDJ traverse une importante crise interne mettant en cause les relations entre la présidente entrée en fonction en février 2017 et des membres du personnel. Dans ce contexte, la LDL est intervenue publiquement ainsi qu'auprès des responsables politiques pour préserver l'institution au-delà des problèmes ponctuels auxquels elle se trouve confrontée.

La LDL s'est adressée au Premier ministre Philippe Couillard et à la ministre de la Justice Stéphanie Vallée afin de rappeler l'importance du rôle et du mandat de la CDPDJ et les obligations de l'État à son égard, consistant notamment à assurer son indépendance ainsi que sa pérennité en lui donnant les moyens nécessaires à la réalisation de l'ensemble de ses mandats. Dans ses interventions, la LDL a rappelé également la nécessité de procéder à une révision de fond du processus d'enquête de la CDPDJ. Enfin, la LDL a demandé que le rapport réalisé par le gouvernement (rapport Verreault) portant notamment sur la gestion des délais de traitement des dossiers soit rendu public, estimant qu'il était essentiel, vu les enjeux que peuvent soulever différentes avenues visant à solutionner cette question, que la société civile ait son mot à dire sur les solutions envisagées, le principal enjeu en étant un d'accès à la justice en matière de droits de la personne, eu égard aux aspects spécifiques au régime québécois de protection des droits de la personne.

La LDL a par ailleurs pris part à diverses démarches questionnant l'effet du glissement de la juridiction de la CDPDJ sur la question du harcèlement sexuel au travail vers la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

3. Participation à des coalitions ou regroupements sur des enjeux de droits

3.1 Échec à la guerre

Objectifs 2017-2018 :

- *Faire ressortir les enjeux de droits humains dans les problématiques abordées par le Collectif Échec à la guerre*
- *Mobiliser les membres de la Ligue et les organismes partenaires à prendre part aux activités et campagnes*

La LDL est membre du collectif et y délègue une représentante, Martine Éloy.

La LDL a appuyé la 7e campagne du coquelicot blanc et l'action média pour la publication d'une pleine page dans Le Devoir du 4 novembre 2017, invitant la population à porter le coquelicot blanc en opposition aux politiques militaristes du Canada, tel qu'énoncées dans la nouvelle Politique de Défense. La déclaration dénonçait également la vente d'armes par la Canada, à l'encontre de ses propres politiques, notamment à des pays connus pour en faire usage contre des populations civiles. Cette déclaration a été endossée et payée par plus d'une trentaine d'organisations et de 163 individus.

La LDL a invité ses membres à participer à la vigile silencieuse à la mémoire de toutes les victimes de la guerre devant le lieu de la cérémonie officielle de la journée du Souvenir le 11 novembre.

3.2 Observatoire sur les profilages (OSP)

Objectif 2017-2018 :

- *Promouvoir des changements structurels dans les pratiques et les politiques organisationnelles et institutionnelles des acteurs socio-judiciaires pour soutenir une sécurisation de l'espace public respectueuse des droits de la personne*

Les activités de l'Observatoire sont actuellement en veilleuse, dans l'attente d'une réponse suite au dépôt d'un deuxième projet auprès du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada.

3.3 Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles (CSILC) et mesures antiterroristes

Objectif 2017-2018 :

- *Défendre les libertés civiles et contrer l'adoption de mesures qui leur portent atteinte dans le contexte de la lutte contre le terrorisme*

La LDL est l'une des organisations membres de la CSILC. Elle y participe depuis le tout début et y est représentée par Dominique Peschard et Martine Éloy. Dominique Peschard est également co-président de la Coalition.

La LDL prend part à des rencontres régulières de concertation des organisations de défense des libertés civiles du Canada (l'Association canadienne des libertés civiles, la British Columbia Civil Liberties Association, la Canadian Muslim Lawyers Association, le National Council of Canadian Muslims et Amnistie internationale Canada).

La LDL participe également à des rencontres téléphoniques organisées par le bureau du Commissaire à la vie privée du Canada, deux ou trois fois par année, pour échanger sur des dossiers de vie privée et de surveillance des populations.

Toutefois, la majeure partie du travail de la Coalition cette année a porté sur le projet de loi C-59, déposé en juin 2017, Loi concernant des questions de sécurité nationale. Cette loi est la réponse du gouvernement à la consultation de 2016 sur les questions de sécurité nationale. Un gain significatif est la création de *l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement*. Cependant, le gouvernement n'a pas répondu à l'appel de la majorité des participants à la consultation à l'effet d'abroger les dispositions de la loi C-51. Non seulement C-59 maintient l'essentiel de C-51, mais il permet maintenant au SCRS et au CST de constituer d'importantes bases de données sur la population sans lien avec une enquête particulière et accorde au CST le pouvoir de mener des cyberattaques.

Fait inhabituel, le gouvernement a renvoyé l'étude de C-59 en comité après le dépôt en première lecture. Le comité a donc tenu des consultations publiques et, comme rapporté précédemment, la LDL a témoigné devant le comité en février 2018 et a réitéré sa demande de retrait des principales dispositions de C-51. Le comité des communes sur la sécurité nationale est en train de rédiger ses recommandations au parlement et les organisations de défense des droits, dont la CSILC et la LDL, font campagne pour que le public exerce une pression sur le comité.

La LDL a écrit une lettre au gouvernement fédéral pour protester contre le refoulement de Chelsea Manning à la frontière et sollicité la FIDH ainsi que la Ligue française des droits de l'homme pour que celles-ci fassent pression sur le gouvernement français afin qu'il mette fin à ses démarches abusives contre Hassan Diab.

3.4 Coalition BDS-Québec

Objectif 2017-2018 :

- *Obtenir le respect intégral par Israël du droit international et des droits des Palestinien-ne-s*

La LDL est membre de BDS-Québec et c'est Amélie Nguyen qui nous y représente.

En plus de mener différentes activités d'information et de sensibilisation, BDS-Québec mène actuellement une campagne visant à demander à Hydro-Québec d'annuler son entente de partenariat en matière de cyber sécurité avec la *Israël Electric Corporation*.

27

3.5 Coalition sur l'aide juridique

Objectif 2017-2018 :

- *Déterminer les orientations de travail de la Coalition*

La Coalition pour l'accès à l'aide juridique a vu le jour à l'automne 2007. Elle est composée de groupes communautaires, sociaux, syndicaux et d'intervenant-e-s du monde juridique qui se préoccupent d'accès à la justice. La LDL est membre de la Coalition. Lucie Lamarche y représente la LDL.

Les membres de la Coalition considèrent que l'aide juridique est un droit fondamental en ce sens qu'il permet aux personnes vulnérables de revendiquer et de faire respecter leurs droits. La Coalition pour l'accès à l'aide juridique travaille selon une approche de défense des droits sociaux. L'aide juridique est, selon la Coalition, un service essentiel et une pierre d'assise de l'accès à la justice tout autant que de la Règle de droit au Québec. La Coalition se mobilise pour le maintien des services publics, incluant l'aide juridique.

Pour l'année 2017-2018, la Coalition a:

- veillé à la consolidation et à la validation de son membership;
- procédé à un sondage auprès des groupes membres de la Coalition afin de mieux cibler ses revendications. Les résultats seront dévoilés en septembre 2018.
- rédigé un mémoire portant sur le projet de loi 168, *Loi visant à favoriser l'accès à la justice et à en accroître l'efficacité* lequel sera soumis à la Commission des institutions si celle-ci tient des audiences publiques (ou consultations sur invitation) avant la levée des travaux de l'Assemblée nationale. Dans tous les cas, la Coalition rendra ce mémoire public avant l'été 2018.

La Coalition tiendra une assemblée générale à l'automne 2018.

3.6 Action communautaire autonome et défense collective des droits

Objectif 2017-2018 :

- *Défendre le financement et les intérêts de la Ligue des droits et libertés au sein du RODCD et du RQACA*

En ce qui a trait à son financement public, la LDL est définie comme un organisme de défense collective des droits. Le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD), dont la LDL est membre, assure la représentation de ces organismes auprès du gouvernement du Québec (SACAIS / ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale) en ce qui concerne le financement.

Le RODCD a été plutôt inactif cette année. La prochaine assemblée générale du Regroupement de mai 2018 sera déterminante quant à son avenir.

Anne St-Cerny est la déléguée de la LDL au RODCD. À la suite de l'annonce du ministre François Blais concernant une augmentation du financement des groupes en défense collective des droits, elle a accepté un mandat de représentation auprès du SACAIS. Au moment de rédiger ces lignes, la répartition exacte du montant annoncé demeure inconnue. Quant aux annonces touchant la période de 2019-2023, leur sort dépendra du sort que réservent les prochaines élections au Québec à l'actuel gouvernement.

3.7 Table de concertation sur le racisme systémique (TCRS)

Objectif 2017-2018 :

- *Sensibiliser, informer et engager la population québécoise dans la réduction, voire l'élimination, du racisme systémique*
- *Favoriser le développement d'une concertation, entre l'ensemble des intervenant-e-s impliqués dans la lutte contre le racisme systémique ainsi qu'entre la société civile et les administrations publiques*
- *Développer, améliorer et faire connaître les outils de lutte contre le racisme systémique;*
- *Défendre les droits et libertés et promouvoir une égalité réelle entre toutes les personnes.*

La LDL est membre de la TCRS et y est représenté par Samuel Blouin.

La TCRS a fortement réagi lors de la décision du gouvernement de mettre un terme à la consultation sur la discrimination systémique et le racisme avant même que celle-ci ne débute. Comme mentionné précédemment, la TCRS a décidé de lancer sa propre consultation laquelle portera sur le racisme systémique dans l'ensemble des secteurs de notre société comme la santé, l'éducation, la sécurité publique, le logement et la culture.

4. Éducation aux droits

4.1 Revues

En collaboration avec la Fondation Léo-Cormier (FLC), la LDL a réalisé deux revues:

- « Droit à la culture », Printemps 2017
- « Discours sur les droits humains », Automne 2017

4.2 Autre publications

En collaboration avec la FLC, la LDL a publié :

- La brochure sur le racisme systémique : *Le racisme systémique...Parlons-en!*

4.3 Activités publiques

En collaboration avec la FLC, la LDL a organisé :

- Le lancement de la revue *Droits et libertés* sur les droits culturels et le droit à la culture, le 8 juin 2017.
- Une soirée publique sur le droit des Peuples autochtones à l'autodétermination, le 22 novembre 2017

4.4 Ateliers

En collaboration avec la FLC, la LDL a tenu les ateliers suivants :

- Atelier sur « racisme systémique, intersectionnalité et autochtones » dans le cadre d'un cours à la maîtrise en travail social de l'UQAM, le 15 juin 2017.
- Atelier traitant de la montée de la droite et du racisme dans le cadre d'un cours du programme de travail social de l'UQAM, le 7 décembre 2017.
- Atelier sur « racisme systémique » organisé par la LDL, le 24 janvier 2018.
- Atelier sur « racisme systémique » organisé par la LDL, le 8 février 2018.
- Atelier sur « racisme systémique » au Centre d'éducation et d'action des femmes, le 14 février 2018.

5. Vie associative

5.1 Archives et classification

Objectif 2017-2018 :

- Assurer le «suivi historique» de la LDL

Pour donner suite à la mise en place d'un nouveau plan de classification en 2016, nous y avons apporté quelques ajustements cette année pour en faciliter l'utilisation.

S'est également poursuivi l'archivage des documents publiés par la LDL en faisant les dépôts nécessaires à la BANQ et au dépôt légal à Ottawa.

5.2 Section régionale

Objectif 2017-2018 :

- *Renforcer les liens entre la Ligue des droits et libertés et la section de Québec*

La LDL et la section de Québec poursuivent leur collaboration et leur concertation, tenant compte des dossiers portés respectivement par chacune des deux partenaires. Les rencontres de coordination se tiennent à tous les mois.

5.3 CA et CE

Objectif 2017-2018 :

- *Assurer la vie démocratique interne de la LDL*

Le conseil d'administration s'est réuni 7 fois durant l'année 2017-2018. En septembre, au moment de la reprise des activités, il a vu à l'élaboration plus précise du plan d'action de l'année. Il a été saisi de différents dossiers, notamment par le comité sur la liberté d'expression, le comité racisme et exclusion sociale, le comité sur les droits des Peuples autochtones. Il a également suivi de près, tout au long de l'année, les démarches en lien avec le financement et la promotion de la LDL.

Il a suivi la situation de crise à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). Il s'est intéressé aux consultations menées par le gouvernement fédéral concernant les mesures antiterroristes et a suivi les représentations faites au nom de la LDL auprès de différentes organisations et coalitions.

Le conseil exécutif s'est réuni à 7 occasions. Il est responsable auprès du CA de l'administration courante de la LDL, de son fonctionnement démocratique, de ses campagnes de recrutement et de collectes de fonds, de l'organisation du travail de la permanence, du rayonnement et de la réputation de la LDL, des relations avec la section régionale de la LDL. Il assure le suivi des dossiers entre les rencontres du conseil d'administration.

5.4 Transition

Objectif 2017-2018 :

- *Faciliter la transition et l'intégration d'une nouvelle personne à la coordination*

Un important travail a été réalisé tant en ce qui concerne l'élaboration des différents outils ayant servi à la sélection des candidatures reçues pour combler le poste à la coordination à venir, le 22 juin 2018.

Aussi, un plan détaillé a été élaboré visant à assurer l'intégration de la personne choisie pour occuper ce poste.

5.5 Permanence

Objectif 2017-2018 :

- *Réaliser la révision de la politique sur les conditions de travail*

La permanence et le CE ont travaillé conjointement à la révision de la politique de travail en tenant compte notamment de la situation financière précaire de la LDL et du contexte de surcharge de travail.

- *Assurer une bonne gestion et répartition du temps de travail*

La permanence a poursuivi ses efforts pour mieux planifier et contrôler la charge de travail. Elle a réussi à assurer l'arrimage nécessaire entre le plan de travail de la LDL et les activités d'éducation aux droits à réaliser en collaboration avec la FLC. L'équipe de travail tient des rencontres régulières qui permettent d'assurer la planification du travail tout au long de l'année.

5.6 Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH)

Objectif 2017-2018 :

- *Maintenir nos liens de communication avec la FIDH*

La LDL n'a pas eu l'occasion cette année de solliciter l'intervention de la FIDH dans l'un ou l'autre des dossiers qu'elle porte. Comme mentionné précédemment, la LDL a sollicité la FIDH ainsi que la Ligue française des droits de l'homme pour que celles-ci fassent pression sur le gouvernement français afin qu'il mette fin à ses démarches abusives contre Hassan Diab.

5.7 Vie militante

Objectif 2017-2018 :

- *Améliorer nos pratiques en matière de vie associative et militante*

Suite au rendez-vous militant ayant eu lieu l'année précédente, nous avons décidé de mettre en place des mesures pour améliorer nos pratiques en matière de vie associative et militante. En 2017-2018, nous avons organisé des soirées militantes et avons commencé à développer des pratiques plus inclusives.

Soirées militantes

En 2017-2018, nous avons organisé deux soirées militantes dont l'objectif était de favoriser des moments d'échanges et de mobilisation entre les membres de la LDL. La première, qui portait sur le revenu minimum garanti, a été un succès en termes de participation et de richesses des échanges, mais n'a pas nécessairement atteint l'objectif souhaité puisqu'un grand nombre de participant-e-s n'étaient pas membres de la LDL et avaient déjà une grande expertise sur le sujet abordé. La deuxième soirée, qui portait sur le racisme systémique, a quant à elle rejoint les membres (membres individuels et représentant-e-s d'organisation membres), qui ont été plus spécifiquement ciblé-e-s. Les échanges ont été encore une fois fort intéressants, mais cette soirée a été plus décevante en raison de la plus faible participation (une quinzaine de personnes).

Développement de pratiques inclusives

Nous avons intégré dans le sondage aux membres une question demandant comment la LDL pourrait améliorer ses pratiques afin de les rendre plus inclusives. Cette question sera aussi posée dans le questionnaire développé par le comité racisme pour les nouvelles et nouveaux militant-e-s.

En 2017-2018, nous avons porté un effort particulier au choix des salles pour nos réunions et événements afin qu'elles soient accessibles aux personnes à mobilité réduite, et avons commencé à développer une liste de lieux accessibles. Pour la première fois, nous offrirons un service de garde à l'Assemblée générale des membres de 2018. Enfin, nous avons aussi collaboré avec Spill PROpagation (centre d'artiste dont la mission est de promouvoir les artistes issus des peuples de Langues des Signes) dans le cadre de la revue sur les droits culturels, ce qui s'est traduit par un article dans la revue, une intervention lors du lancement et du soutien à la diffusion de l'information sur le lancement, lors duquel nous offrons une interprétation en LSQ.

Nous continuons à indiquer à nos membres et sympathisant-e-s que la contribution financière ne doit pas être un obstacle à la diffusion de nos publications et à la participation à nos activités. Nous fixons des tarifs qui font en sorte que les personnes et organisations qui en ont les moyens permettent d'offrir la possibilité à d'autres d'y participer avec un tarif réduit ou gratuitement.

6. Section de Québec de la LDL : Rapport d'activités 2017-2018

La section a pour vocation d'enraciner la lutte pour les droits humains dans la réalité locale de la région de Québec. Elle a pu compter, cette année, sur un coordonnateur et une stagiaire à temps plein. De plus, 6 auxiliaires de recherche de l'Université Laval, une dizaine d'animatrices d'ateliers et une vingtaine de membres actifs ont aussi permis de réaliser le plan d'action.

L'année 2017-2018 a été une année de transition marquée par le racisme et l'horreur. Le 29 janvier 2017, bien sûr, mais aussi les événements des mois qui ont suivi (récidives des radio-poubelles, actes haïneux multiples, présence de l'extrême droite) nous ont contraints à réorienter nos priorités jusque-là consacrées à la question du droit de manifester.

VIE DÉMOCRATIQUE

La section est une structure légalement autonome. Elle organise ses propres assemblées générales qui élisent le conseil d'administration. Les membres de la LDL qui résident sur le territoire de la section sont reconnus comme membres autant de la structure nationale que de la section.

Nous avons terminé l'année financière (31 mars 2018) avec 160 membres individuels et 10 membres collectifs. À titre comparatif, en mars 2017, la LDL-Qc comptait 151 membres individuels et 11 membres collectifs. En 2016, ces chiffres étaient respectivement 108 et de 12 et de 73 et 12 en 2015. Nous observons donc une augmentation continue des adhésions depuis quelques années.

Dix personnes ont formé le conseil d'administration en 2017-2018 : Laurence Gosselin-Marquis (présidente), Étienne Ferron-Forget (1er vice-président), Giulia Côté-Bioli (2e vice-présidente), Sarah-Jeanne Giroux (secrétaire), Félix Brassard-Gélinas (trésorier), ainsi que Caroline Boudreau, Julie Desrosiers, Jasmine Laroche, Alfredo Ramirez et Myriam Roussel.

Plus d'une dizaine de rencontres de coordination ont été tenues entre la coordonnatrice du siège social et le coordonnateur de la section.

Section de Québec de la LDL

DROIT DE MANIFESTER

Le droit de manifester avait été identifié comme dossier prioritaire lors de l'assemblée générale de mai 2017. Cette décision a cependant été remise en question dès le mois d'août suivant pour s'orienter sur la question du racisme. Au préalable, le Comité « droit de manifester » de la section avait préparé une campagne contre l'article 19.2 du règlement municipal qui impose le dévoilement de l'itinéraire. Cette campagne qui devait être déployée à l'automne pendant la campagne électorale municipale a été abandonnée étant donné le changement de priorité.

Nous sommes aussi partie prenante à la Coalition pour le droit de manifester qui réunit différents organismes de défense collective des droits de la région. Nous avons contribué à l'organisation en avril 2017 d'une soirée commémorative du Printemps érable et, en juin 2017, d'un point de presse pour dénoncer le 5e anniversaire de l'article 19.2.

RACISME

L'année a été consacrée à l'analyse de la situation spécifique à la région de Québec (recherche et réflexion) et à se solidariser avec les militant-e-s et les organisations luttant contre le racisme dans la région. Ainsi, nous avons contribué à la formation et à l'animation de la Coordination des actions contre le racisme à Québec (CACR). En collaboration avec cette dernière, nous avons organisé des conférences, appuyé des mobilisations, favorisé la réflexion et construit des solidarités. Sur nos propres bases, soulignons l'organisation du concours « On s'affiche contre le racisme » qui a mobilisé une cinquantaine d'étudiant-e-s du collégial. Ce concours nous permettra de choisir quelques affiches d'excellente qualité pour les diffuser dans différents milieux et contexte au cours de l'année prochaine.

En 2016, sur une population totale de 532 000, la ville de Québec comptait 6,4 % de personnes se définissant comme appartenant à une « minorité visible » et 1,4 % à des communautés autochtones. Une large part de l'immigration étant d'origine ouest européenne; la diversité demeure très peu visible à Québec. Malgré tout, le racisme existe et s'affirme et les instances publiques, en ne dénonçant pas de manière évidente les actes haineux et racistes, et en ne prenant pas les mesures nécessaires pour créer une ville inclusive, contribuent à légitimer les discours de rejet et d'intolérance. Il n'est pas encore possible de connaître le nombre de crime haineux déclarés à la police de la ville de Québec car cette dernière ne transmet pas le détail

Section de Québec de la LDL

de ses chiffres. Cependant, entre janvier et août 2017, le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence a reçu 180 demandes d'information de la part de citoyen-ne-s de partout dans la province (dont 80 demandes liées à l'extrême droite), dont 70% viennent de la Région de Québec.

Ainsi, l'insécurité est quotidienne pour plusieurs personnes racisées, particulièrement celles identifiées comme musulmanes. Une autre spécificité de la région : lesdites « radios poubelles » ont su profiter d'un contexte sociologique favorable pour enraciner les idées de la droite et devenir un acteur politique important. La radio est très présente à Québec et a ainsi une influence qui n'est pas négligeable. Les animateurs de ces radios, par les préjugés affirmés et répétés et par la xénophobie de leur discours consolident la porosité qui existe entre racisme et nationalisme identitaire et banalisent le discours raciste dans l'espace public.

La Ville de Québec a refusé de créer une escouade spécialisée sur les crimes haineux, au motif que cela ne servirait « que pour faire du spectacle » (Régis Labeaume). Ce refus de créer une escouade spéciale ou d'appuyer une antenne du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence est symptomatique de la volonté de nier la réalité du racisme. Une tâche fondamentale pour la lutte contre le racisme sera donc, dans les prochaines années, d'expliquer la réalité du racisme, de donner la parole aux personnes racisées sur leur réalité et de contrer avec force le discours dominant empreint de xénophobie ou de négationnisme.

ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

Nous avons poursuivi nos activités d'éducation aux droits en offrant une trentaine d'ateliers auprès de différents publics. Encore cette année, une équipe

d'une dizaine d'animatrices ont représenté la LDL-Qc dans des écoles secondaires, des centres communautaires, des classes de francisation et de CÉGEPs.

Grâce à une collaboration avec le Groupe d'étude pour les droits et libertés de la faculté de droit de l'Université Laval (GÉDEL), nous avons conçu de tout nouveaux ateliers qui touchent différents thèmes pour remplacer notre offre actuelle : racisme et sexisme, droits économiques et sociaux, libertés d'expression, vie privée, processus pénal, etc. Comparativement aux ateliers disponibles jusqu'à maintenant, ceux-ci sont d'une plus grande rigueur, affirment une plus grande préoccupation pour les droits de la personne et sont pédagogiquement beaucoup plus intéressants. Ils seront offerts à partir du mois d'octobre 2018.

GESTION ET FINANCEMENT

Nulle surprise ici. Les temps sont durs. Nous réussissons à chaque année à surnager et à composer avec un sous-financement chronique, mais les augmentations promises à notre source de financement principale (Secrétariat à l'action communautaire et aux initiatives sociales) se font cruellement attendre.

Selon nos derniers relevés, nous aurons pu compter sur des revenus de 63 750 \$ et des dépenses de 64 750 \$ en 2017-2018. Pour un déficit d'à peu près 1 000 \$.

Les dons de syndicats et de communautés religieuses n'augmentent pas non plus. Les projets ponctuels restent pour l'instant la seule façon de se sortir du marasme. Heureusement, les cotisations et les dons des membres sont une source non négligeable de revenus, mais un effort particulier devra être apporté pour augmenter le recrutement et les dons dans les prochaines années si nous voulons un réel développement de nos actions.

PARTICIPATION À DES REGROUPEMENTS ET COLLABORATIONS

Encore cette année, nous avons été membres du conseil d'administration du Regroupement en éducation populaire et en action communautaire (RÉPAC 03-12). Celui-ci demeure le principal lieu permettant de se solidariser dans la lutte pour les droits sociaux. Le RÉPAC est aussi à l'avant-garde de luttes importantes, par exemple de la lutte contre le racisme ou pour le droit de manifester.

7. Liste des membres du CA et du CE de la LDL, de l'équipe de la permanence ainsi que des comités de travail

Conseil d'administration comprenant également le conseil exécutif: Christian Nadeau (président), Vincent Greason (1^{er} vice-président), Lucie Lamarche (2^e vice-présidente), Samuel Blouin (secrétaire), Anne St-Cerny (trésorière), ainsi que les administratrices et administrateurs, Aurélie Arnaud, Bill Clennett, Martine Éloy, Pierre-Louis Fortin-Legris, Bochra Manaï, Amélie Nguyen, Dominique Peschard, Alexandra Pierre, Jacinthe Poisson et Will Prosper.

Équipe de la permanence : Karina Toupin, adjointe à la coordination, Lysiane Roch, chargée des communications et de dossiers, Nicole Filion, coordonnatrice.

Liberté d'expression, droit de manifester et profilage politique : Denis Barrette, Caroline Brodeur, Emilie Charrette, Véronique Fortin, Nicole Filion, Pierre-Louis Fortin-Legris, Jessica Leblanc, Lucie Lemonde, Jeanne Ollivier-Gobeil, Dominique Peschard, Philippe Robert de Massy, Philippe Miquel, Jacinthe Poisson.

Mesures antiterroristes et surveillance des populations : Alexandra Bahary, Denis Barrette, Martine Éloy, Nicole Filion, Dominique Peschard, Anne Pineau, Roch Tassé.

Droit d'association et contrôle de l'État sur les groupes communautaires : Nicole Filion, Vincent Greason, Lucie Lamarche, Georges Lebel, Mercédez Roberge.

Racisme et exclusion sociale : Samuel Blouin, Sam Boskey, Caroline Brodeur, Vanessa Clermont-Isabelle, Martine Éloy, Nicole Filion, Mohamed Jelassi, Dominique Peschard, Paul-Étienne Rainville.

Droits des Peuples autochtones : Samuel Blouin, Alexandre Carrier, Nicole Filion, Pierre-Louis Fortin-Legris, Francine Gagné, Denis Langlois, Dominique Peschard.

Membership et financement : Aurélie Arnaud, Samuel Blouin, Bill Clennett, Bochra Manaï, Christian Nadeau, Amélie Nguyen, Will Prosper, Karina Toupin.

Soirée-bénéfice : Christian Nadeau, Karina Toupin.

Groupe de travail sur la protection sociale : Bill Clennett, Nicole Filion, Vincent Greason, Lucie Lamarche, Donald Nolet, Alexandra Pierre.

Annexe 1 - Liste des communiqués, interventions politiques et juridiques, publications, représentations, événements et kiosques en 2017-2018

1.1 Communiqués et interventions médiatiques

- Communiqué au sujet de la loi spéciale dans la construction, attaque frontale à un droit garanti par la Charte et le droit international, le 30 mai 2017.
- Entrevue à Radio Centre-Ville au sujet de la loi spéciale dans la construction, le 30 mai 2017.
- Référence à la LDL dans un article de *Montreal Gazette*, «*Experts decry Quebec government's back-to-work legislation*», le 30 mai 2017.
- Communiqué conjoint annonçant la sortie du rapport «La surveillance et le contrôle technocratique des organismes sans but lucratif (OSBL) : un enjeu de droits collectifs», le 7 juin 2017.
- Référence à la LDL dans un article de l'agence QMI, «[La liberté d'association menacée au Québec pour les OSBL?](#)», le 7 juin 2017.
- Référence à la LDL dans un article du Devoir, «[Le commissaire au lobbyisme du Québec s'impatiente](#)», le 9 juin 2017.
- Conférence de presse et communiqué pour dénoncer les problèmes de transparence du Bureau des enquêtes indépendantes et du Directeur des poursuites criminelles et pénales, le 13 juin 2017.
- Référence à la LDL dans un article de l'agence QMI, «[Enquêtes du BEI: des groupes réclament plus de transparence](#)», le 13 juin 2017.
- Référence à la LDL dans un article de La Presse Canadienne, «[Enquêtes indépendantes: les critiques toujours insatisfaits, un an après](#)», le 13 juin 2017.
- Référence à la LDL dans un article de *CBC*, «[Quebec police watchdog slammed for 'culture of secrecy'](#)», le 13 juin 2017.
- Référence à la LDL dans un article du journal *Métro*, «[Le Bureau des enquêtes indépendantes manque de transparence, selon des organismes](#)», le 13 juin 2017.
- Référence à la LDL dans un article de *Montreal Gazette*, «[Critics decry lack of transparency of BEI, Quebec's year-old police watchdog](#)», le 13 juin 2017.
- Référence à la LDL dans un article du site de Radio-Canada, «[Des groupes réclament plus de transparence du Bureau des enquêtes indépendantes](#)», le 13 juin 2017.
- Entrevue à LCN au sujet de la transparence du BEI, le 13 juin 2017.
- Entrevue au magazine culturel inclusif *Sortir*, à Canal M, au sujet de la revue sur les droits culturels, le 16 juin 2017.
- Référence à la LDL dans un article du Devoir, «[Jamais autant d'enquêtes au BEI en 17 ans](#)», le 4 juillet 2017.
- Référence à la LDL dans un article du Devoir, «[Les policiers québécois ont-ils la détente trop facile?](#)», le 11 juillet 2017.
- Entrevues aux émissions du matin de la radio de Radio-Canada Toronto et Radio-Canada Windsor au sujet du racisme et de la suprématie blanche au Canada, le 17 août 2017.
- Communiqué dénonçant les amendements apportés et proposés au projet de loi 62 sur la neutralité de l'État, le 7 septembre 2017.

- Entrevue à l'émission «Région zéro 8» de la radio de Radio-Canada au sujet de la tournée du FRAPRU sur le droit au logement, le 12 septembre 2017.
- Référence à la LDL dans un article du journal La Frontière, Le Citoyen, «[Blanchette mis en demeure par l'ALOCAT](#)», le 13 septembre 2017.
- Citation de la LDL dans un communiqué du FRAPRU au sujet de sa tournée sur le droit au logement, le 13 septembre 2017.
- Référence à la LDL dans un article du journal Métro Montréal, «[La réforme de «C-51» n'irait pas assez loin](#)», le 19 septembre 2017.
- Entrevue et référence à la LDL dans un article du journal Le Devoir, «[La directrice du BEI met son autorité morale au service de la SQ](#)», le 20 septembre 2017.
- Référence à la LDL dans un article du Courrier du Sud, «[Le FRAPRU donne la parole aux mal-logés](#)», le 29 septembre 2017.
- Référence vers la brochure de la LDL sur le racisme systémique dans une chronique de La Presse, «[Le mythe du Québec raciste](#)», le 30 septembre 2017.
- Intervention de la LDL lors de la conférence de presse organisée par le FRAPRU en clôture de sa tournée sur le droit au logement, le 2 octobre 2017.
- Référence à la LDL dans un article du journal Le Devoir, «[Racisme systémique: des calculs politiques déplorables](#)», le 5 octobre 2017.
- Entrevue à *CBC* sur le projet de loi 62 sur la neutralité de l'État, et référence à la LDL dans l'article «[Quebec set to pass law banning face coverings for anyone receiving public service — even a bus ride](#)», le 16 octobre 2017.
- Entrevue et référence à la LDL dans un article du *National Post*, «[Quebec passes bill banning niqab, burka while receiving public services](#)», le 18 octobre 2017.
- Communiqué dénonçant le détournement de la consultation sur la discrimination systémique et le racisme, le 25 octobre 2017.
- Lettre ouverte et communiqué demandant au gouvernement du Québec d'assurer la participation de Femmes autochtones du Québec à la Commission Viens, le 31 octobre 2017.
- Lettre ouverte publiée dans le *Huffington Post*, «[Crise interne à la CDPDJ : préserver l'institution au-delà des problèmes ponctuels](#)», le 10 novembre 2017.
- Entrevue et référence à la LDL dans un article du site de Radio-Canada, «[Discussion sur l'autodétermination des peuples autochtones à Montréal](#)», le 21 novembre 2017.
- Entrevue à la SOCAM (Société de communication Atikamekw-Montagnais) au sujet de la soirée de la LDL sur l'autodétermination des Peuples autochtones, le 22 novembre 2017.
- Intervention de la LDL lors de la conférence de presse organisée par la Table de concertation contre le racisme systémique pour annoncer le lancement d'une consultation indépendante sur le racisme systémique, le 5 décembre 2017.
- Référence à la LDL dans un article de Radio-Canada, «[Le racisme systémique aura sa consultation citoyenne](#)», le 5 décembre 2017.
- Référence à la LDL dans un article du journal Métro, «[Des organismes lancent leur propre consultation sur le racisme systémique](#)», le 5 décembre 2017.
- Référence à la LDL dans un article de La Presse canadienne, «[Lancement d'une consultation «indépendante» sur le racisme systémique](#)», le 5 décembre 2017.

- Entrevue à la radio de Radio-Canada et référence à la LDL dans un article de leur site Internet, «[Des organismes de défense des droits et libertés veulent plus de transparence du BEI](#)», le 25 décembre 2017.
- Entrevue de Nicole Filion à TVA au sujet de ses 20 ans d'implication à la Ligue des Droits et Libertés, le 19 janvier 2018.
- Référence à la LDL dans un article du Devoir, «[Le débat sur l'usage des balles de plastique par la police refait surface](#)», le 2 février 2018.
- Communiqué au sujet du mémoire de la LDL sur le projet de loi C-59 sur la sécurité nationale, le 5 février 2018.
- Intervention de la LDL lors de la conférence de presse lançant la campagne « Manifester sans peur » demandant l'interdiction des balles de plastique et des armes explosives lors de manifestations, le 6 février 2018.
- Référence à la LDL dans un article du journal Métro, «Plaidoyer pour la fin des balles de plastique», le 6 février 2018.
- Entrevue à la radio de Radio-Canada au sujet de la campagne «Manifester sans peur», le 6 février 2018.
- Intervention de la LDL lors de la conférence de presse du FRAPRU annonçant la marche «De villes en villages pour le droit au logement» qui aura lieu en septembre 2018, le 18 février 2018.
- Référence à la LDL dans un article du Journal de Montréal, «[Une marche de 500 km pour le droit au logement](#)», le 18 février 2018.
- Référence à la LDL dans un article du journal Métro, «[Le FRAPRU marchera 500 km pour le logement social](#)», le 18 février 2018.
- Référence à la LDL dans un article du *Huffington Post*, «[SPVM: les enquêtes internes pourraient être confiées à l'externe de façon permanente](#)», le 27 février 2018.
- Intervention de la LDL lors de la conférence de presse de Femmes autochtones du Québec concernant des attentes quant à la phase 2 de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées, le 19 mars 2018.
- Entrevue à CBC au sujet de la Commission de sécurité publique de la ville de Montréal, le 10 avril 2018.
- Référence à la LDL dans un article du Devoir, «[La Ville de Montréal ignorait le projet du SPVM d'acheter davantage de pistolets électriques](#)», le 11 avril 2018.
- Référence à la LDL dans un article du journal Le Soleil, «[Sommet du G7: les libertés civiles sous haute surveillance](#)», le 13 avril 2018.
- Référence à la LDL dans un article de Radio-Canada, «[Québec ouvre les portes du G7 aux défenseurs des libertés civiles](#)», le 17 avril 2018.
- Conférence de presse conjointe annonçant la mission d'observation des libertés civiles lors du G7, le 18 avril 2018.

- Entrevue avec Radio-Canada Toronto au sujet des violations de droits commises lors du G20 à Toronto, à l'aube de la tenue du G7 au Québec, le 18 avril 2018.
- Entrevue avec Radio-Canada au sujet de la mission d'observation des libertés civiles lors du G7, le 18 avril 2018.
- Entrevue à Vtélé au sujet de la mission d'observation des libertés civiles lors du G7, le 18 avril 2018.
- Référence à la LDL dans un article de la Presse Canadienne, «[L'inquiétude règne face à la sécurité au G7](#)», le 18 avril 2018.
- Entrevue et référence à la LDL dans un article de *La Presse+*, «[Sommet du G7 à La Malbaie : une délégation d'observateurs aura les forces de l'ordre à l'œil](#)», le 19 avril 2018.
- Lettre ouverte dans le *Devoir*, «[Faire place à la défense des droits en campagne électorale](#)», le 20 avril 2018.
- Entrevue et référence à la LDL dans un article du *Devoir*, «[Faut-il désarmer les policiers?](#)», le 21 avril 2018.

1.2 Interventions politiques et juridiques

a) *Interventions devant les instances canadiennes, québécoises et autres*

- Lettre adressée à la ministre des Affaires étrangères, madame Chrystia Freeland demandant que le Canada appuie la proposition concernant l'augmentation du budget octroyé au Système interaméricain de protection des droits de l'homme lors de l'Assemblée Générale de l'OEA tenue du 19 au 21 juin 2017, le 15 juin 2017.
- Envoi au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais, l'étude intitulée «La surveillance et le contrôle technocratique des organismes sans but lucratif (OSBL) : un enjeu de droits collectifs» publiée par la LDL, la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) et le Service aux collectivités de l'UQAM, démontrant comment les différentes exigences administratives imposées par les gouvernements et leur articulation constituent de graves freins au droit collectif d'association des OSBL au Québec, le 19 juin 2017.
- Présentation de l'avis de la LDL pour que cesse toute forme de profilage discriminatoire dans l'espace public dans le cadre des consultations sur la lutte au profilage social et au profilage racial dans l'agglomération de Montréal auprès de la Commission sur la sécurité publique et de la Commission sur le développement social et la diversité, le 20 juin 2017.
- Lettre adressée au ministre de la Sécurité publique, Martin Coiteux, sollicitant une rencontre avec le Comité de travail sur la situation des femmes détenues à l'Établissement Leclerc concernant notamment la configuration architecturale du Leclerc et la culture et l'approche correctionnelle, le 23 juin 2017.
- Lettre adressée au ministre de la Sécurité publique, Monsieur Martin Coiteux, lui demandant de défrayer les coûts des honoraires d'avocats de la famille de Brandon Maurice dans le cadre de l'enquête publique du Coroner qui portera sur les causes et les circonstances de la mort de celui-ci, le 23 juin 2017.
- Représentations lors de l'adoption des recommandations formulées par la Commission sur la sécurité publique et la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise à l'issue de la consultation publique sur la lutte au profilage racial et au profilage social, le 12 septembre 2017.

- Rencontre avec Madame Isabelle Soucy, directrice de l'établissement de détention Leclerc, ainsi que Madame Ruth Gagnon, de la Société Élizabeth Fry, sur les conditions de détentions des femmes au Leclerc, le 29 septembre 2017.
- Participation à une rencontre concernant le glissement de la juridiction de la CDPDJ en matière de harcèlement sexuel au travail vers la CNESST avec les attachés politiques de Gabriel Nadeau-Dubois et Manon Massé, députés de Québec-Solidaire, le 24 octobre 2017.
- Lettre adressée à Madame Lucie Goulet, directrice du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), pour souligner le problème de classification des organismes au formulaire de demande dans le cadre du Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et action bénévole - Volet Promotion des droits, et pour demander un rehaussement significatif du soutien financier du SACAIS, le 25 septembre 2017.
- Lettre adressée à Monsieur Jean-Yves Duclos, Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, demandant une Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) suivant une approche globale et communautaire, le 11 octobre 2017.
- Lettre adressée au Premier ministre Philippe Couillard demandant au gouvernement d'assurer la participation de Femmes autochtones du Québec à la Commission Viens, le 31 octobre 2017.
- Lettre de suivi de la rencontre avec Comité de travail sur la situation des femmes détenues à l'Établissement Leclerc mis en place par le ministre de la Sécurité publique, adressée à la direction de l'établissement ainsi qu'au Ministre, le 7 novembre 2017.
- Lettre adressée au Premier ministre Philippe Couillard et à la ministre de la Justice Stéphanie Vallée afin de poursuivre nos interventions concernant la CDPDJ et demandant des précisions sur le mandat de la personne qui travaille actuellement à l'examen de la CDPDJ et que l'on procède de manière urgente à la nomination au poste de la vice-présidence volet Charte, le 17 novembre 2017.
- Demande de rencontre auprès de Nathalie Goulet, conseillère élue à la Ville de Montréal et responsable de la sécurité publique au Comité exécutif et d'Alex Norris, également conseiller élu et désigné Conseiller associé à la sécurité publique, afin de traiter de divers sujets de préoccupation concernant les pratiques du SPVM, le 21 novembre 2017.
- Courriel adressé à la ministre du Patrimoine canadien, Mélanie Joly afin qu'elle réaffirme le mandat historique du Programme de contestation judiciaire et accède à la demande de rencontre de l'Association nationale des femmes et du Droit, le 22 novembre 2017.
- Rencontre avec Nathalie Goulet, conseillère élue à la Ville de Montréal et responsable de la sécurité publique au Comité exécutif et d'Alex Norris, également conseiller élu et désigné Conseiller associé à la sécurité publique, afin de traiter de divers sujets de préoccupation concernant les pratiques du SPVM, le 12 décembre 2017.
- Participation de la LDL à une rencontre réunissant des organisations de défense des droits humains et des représentant-e-s du ministère des Affaires étrangères concernant les sujets qui ont fait l'objet de l'ordre du jour de la 36^e session du Conseil des droits de l'homme et sur ce que devraient être les priorités et positions du Canada lors de la 37^e session du Conseil des droits de l'homme qui doit avoir lieu à Genève du 26 février au 23 mars 2018. La rencontre a eu lieu le 5 février 2018.
- Comparution de la LDL devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes dans le cadre des consultations sur le projet de loi C-59, «Loi concernant des questions de sécurité nationale» le 6 février 2018.
- Lettre adressée à la ministre de la Justice, Madame Vallée, demandant accès au rapport Verreault constituant un diagnostic organisationnel de la CDPDJ, le 12 février 2018.

- Intervention sur l'utilisation des armes intermédiaires dans le contexte de contrôle de foule, auprès de la Commission de sécurité publique de la Ville de Montréal, lors de l'audience publique sur la stratégie de réorganisation du SPVM, le 27 février 2018.
- Représentations auprès du cabinet de la ministre Vallée afin d'obtenir l'accès au rapport Verrault, le 26 février et le 9 mars 2018.
- Adhésion à la Déclaration de la société civile canadienne concernant le projet de loi C-59, « Loi concernant des questions de sécurité nationale », devant être rendue publique avant le vote du Comité permanent de la sécurité publique et nationale sur les amendements proposés au PL C-59, le 20 mars 2018.
- Adhésion à une lettre d'opinion à paraître dans les médias concernant le projet de loi C-59, « Loi concernant des questions de sécurité nationale », devant être rendue publique avant le vote du Comité permanent de la sécurité publique et nationale sur les amendements proposés au PL C-59, le 20 mars 2018.
- Participation à la rencontre organisée par le ministère du Patrimoine canadien concernant le 3^e Examen périodique universel du Canada, les 27 et 28 mars 2018.
- Intervention devant la Commission de sécurité publique de la ville de Montréal lors de l'assemblée publique sur le continuum de l'emploi de la force et l'utilisation des armes intermédiaires au SPVM, le 10 avril 2018.
- Participation à la préparation du mémoire présenté à la Commission des institutions par la Coalition pour l'accès à l'aide juridique dans le cadre de l'étude du projet de loi 168, «Loi visant à favoriser l'accès à la justice et à en accroître l'efficacité», le 16 avril 2018.

b) Lettre et campagne de lettres

- Cosignataire de la lettre ouverte conjointe des ligues des Amériques membres de la FIDH, demandant à l'Assemblée Générale de l'OEA d'augmenter le budget destiné au Système interaméricain des droits de l'homme, le 19 juin 2017.
- Cosignataire de la lettre demandant à la CDPDJ de réaliser un avis au sujet des effets du glissement de juridiction de la CDPDJ vers la CNESST en matière de traitement des plaintes pour harcèlement discrimination en emploi, lettre initiée par Action travail des femmes, le 31 août 2017.
- Cosignataire de la lettre adressée au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada, Ralph Goodale, lui faisant part de diverses préoccupations au sujet du projet de loi C-59, «Loi concernant des questions de sécurité nationale», le 11 septembre 2017.

c) Appuis

- Appui à la pétition réclamant que le centre de réadaptation MAB-Mackey fournisse les services de réadaptation à une personne aveugle s'étant vu refuser cet accès en raison de son statut d'immigration, le 4 mai 2017.
- Appui à la campagne de lettre pour soutenir le projet de loi 793, Loi sur l'instruction publique pour permettre à tous les enfants d'être scolarisés gratuitement au Québec, peu importe leur statut d'immigration, le 8 mai 2017.
- À l'occasion de la Commémoration de la Nakba, la LDL a donné son appui aux revendications traditionnelles palestiniennes, aux revendications portant sur les prisonniers politiques en grève de la faim et aux propositions pour la délégation du premier ministre Monsieur Couillard en Israël-Cisjordanie de même qu'à la tenue de la manifestation nocturne du 13 mai 2017 organisée par le Comité BDS-Québec, le 11 mai 2017.
- Appui à la campagne menée par le RAPSIM et la FOHM pour le financement du soutien communautaire en logement social, le 18 mai 2017.

- Appui à la déclaration de la FIDH en faveur du droit à l'autodétermination de la Palestine, à l'occasion du 50^e anniversaire de l'occupation militaire par Israël de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza, le 2 juin 2017.
- Appui au manifeste de Greenpeace et Stand.earth destiné à une publication dans les médias visant à alerter l'opinion publique au sujet d'une poursuite-bâillon menée contre ces deux organismes par Produits forestiers Résolu, la plus grande compagnie forestière du Canada, le 6 juin 2017.
- Appui au communiqué de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles affirmant qu'avec ou sans les amendements du Commissaire, le projet de loi 56 continue d'être une entrave au droit d'association, le 9 juin 2017.
- Cosignataire de la lettre adressée à l'honorable Ralph Goodale, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, à l'honorable Jody Wilson-Raybould, ministre de la Justice et Procureure générale du Canada ainsi qu'à l'honorable Ahmed Hussen, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, à propos de nos inquiétudes face au projet de loi C-59, loi concernant des questions de sécurité nationale.
- Cosignataire de la lettre adressée au ministre Scott Brison, président du Conseil du Trésor, demandant le retrait du projet de loi C-58, Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information, la Loi sur la protection des renseignements personnels et d'autres lois en conséquence, considérant que ce projet de loi ne rencontre pas les standards minimum permettant d'assurer l'accès à l'information sur l'action gouvernementale d'un point de vue démocratique, le 28 septembre 2017.
- Appui à la campagne « La paix en Palestine » ayant pour objectif de demander au Canada d'exiger d'Israël qu'il cesse immédiatement toute colonisation, le 27 septembre 2017.
- Lettre adressée M. Ahmed Hussen, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté ainsi qu'à M. Ralph Goodale, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, demandant au gouvernement canadien de lever l'interdiction de séjour imposée à Madame Chelsea Manning, le 12 octobre 2017.
- Appui à la campagne de lettre initiée par la Coalition de surveillance internationale de surveillance des libertés civiles, adressée aux députés fédéraux membres du Comité sur la sécurité publique et nationale, demandant que des modifications soient apportées au projet de loi C-59, le 21 novembre 2017.
- Appui au projet d'une grande marche entre Ottawa et Québec pour le droit au logement que le FRAPRU organisera en septembre 2018, le 14 décembre 2017.
- Lettre adressée à l'honorable John McKay, président du Comité permanent de la sécurité publique et nationale afin de manifester l'étonnement et la déception de la Ligue des droits et libertés (LDL) au Comité permanent de la sécurité publique et nationale qui a choisi de ne pas inviter les représentants de la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles (CSILC) à témoigner devant le comité lors des audiences sur le projet de loi C-59, le 10 janvier 2018.
- Lettre adressée au Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Monsieur Jean-Yves Duclos, dans le cadre d'une campagne de lettre du MASSE en réponse au rapport de KPMG sur le Tribunal de la sécurité sociale, le 2 février 2018.
- Appui au manifeste « Manifester sans peur » demandant l'interdiction de l'utilisation des balles de plastique et des armes explosives lors de manifestation, le 6 février 2018.
- Lettre d'appui de la LDL au Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal (SGPUM) exprimant sa solidarité dans la lutte engagée par le SGPUM afin de protéger le droit d'association de ses membres et garantir l'exercice de leurs libertés académiques, le 12 février 2018.
- Lettre d'appui de la LDL à Femmes autochtones du Québec (FAQ) concernant l'organisation de la Rencontre internationale « Luttés des femmes pour la défense des territoires » qui aura lieu du 27 au 29 avril 2018 à Montréal, le 12 février 2018.

- Lettre d'appui de la LDL à Environnement Vert Plus à la demande de retrait du règlement de la ville de Gaspé portant sur les autorisations obligatoires en vue des manifestations, le 12 février 2018.
- Appui à la lettre de l'Association des juristes progressistes visant à appuyer la contestation judiciaire de la Loi 62 ainsi que la demande de promulguer une Journée nationale de lutte contre l'islamophobie, le 13 février 2018.
- Appui à la lettre collective d'opinion pour une plus grande justice sociale publiée dans les médias dans le cadre de la Journée mondiale pour la justice sociale, le 14 février 2018.
- Appui à la déclaration pour le droit à une saine alimentation sur le site «droitsainealimentation.org» le 2 mars 2018.
- Appui à la campagne menée par le Centre international de solidarité ouvrière (CISO), le Comité québécois femmes et développement de l'AQOCI (CQFD) demandant au Canada de ratifier la convention 189 de l'OIT sur les travailleuses domestiques et d'inviter les gouvernements des provinces et des Territoires à harmoniser leurs législations à la Recommandation 201 de l'OIT qui accompagne cette Convention, le 19 mars 2018.
- Appui à la Déclaration pour renforcer la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, initiée par Action cancer du sein du Québec, le 22 mars 2018.
- Appui à la campagne menée par BDS-Québec dans le cadre d'une campagne visant à demander à Hydro-Québec d'annuler son entente de partenariat en matière de cyber sécurité avec la Israël Electric Corporation, le 21 avril 2018.

d) Autres formes d'intervention, y compris indirectes

- Participation à une rencontre avec le vice-président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Me Tessier, au sujet d'une demande d'avis sur les enjeux du glissement de la juridiction de la CDPDJ en matière de harcèlement sexuel au travail vers la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, le 21 décembre 2017.

1.3 Publications

c) Revue

- Dossier spécial « Droits culturels et droit à la culture », printemps 2017.
- Dossier spécial sur les discours sur les droits humains, automne 2017.

b) Rapports

- «La surveillance et le contrôle technocratique des organismes sans but lucratif (OSBL) : un enjeu de droits collectifs», ce rapport de recherche met en évidence la multiplication des assauts contre l'action citoyenne et contre la fonction démocratique des OSBL, publié le 7 juin 2017.

c) Outils de sensibilisation

- Brochure «Le racisme systémique... Parlons-en!», lancée le 6 septembre 2017.

d) Autres publications

- Article de Dominique Peschard dans le Vivre Ensemble Webzine Vol. 24 no 85, printemps 2017 ayant pour titre « Agence des services frontaliers : violations de droits et impunité. »

1.4 Représentations

- Intervention devant le Conseil des diplômés de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM, le 11 mai 2017.
- Présence de la LDL lors de la remise des Prix Ambassadeur de la conscience 2017 d'Amnistie internationale, 27 mai 2017 à Montréal.

- Participation aux célébrations du 10e anniversaire de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les 12 et 13 septembre à Montréal.
- Présidence des trois audiences dans le cadre de la Tournée du FRAPRU sur le droit au logement, soit celle de Rouyn-Noranda (12 septembre 2017), Trois-Rivières (21 septembre 2017) et Longueuil (28 septembre 2017).
- Intervention dans le cadre de l'assemblée générale du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain sur l'analyse de la LDL du PL 62, Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes, le 14 novembre 2017.
- Présentation de Dominique Peschard, membre du CA, à la conférence *Enabling Civil Society*, sur le thème « sécurité nationale et société civile », le 20 octobre 2017.
- Prise de parole de Christian Nadeau lors de la cérémonie de commémoration de l'attentat survenu à la Mosquée de Québec le 29 janvier 2016, cérémonie ayant lieu à Montréal dans le hall de l'hôtel de ville de Montréal, le 29 janvier 2018.

1.5 Ateliers de formation

- Atelier sur « racisme systémique, intersectionnalité et autochtones » dans le cadre d'un cours à la maîtrise en travail social de l'UQAM, le 15 juin 2017.
- Atelier traitant de la montée de la droite et du racisme dans le cadre d'un cours du programme de travail social de l'UQAM, le 7 décembre 2017.
- Atelier sur « racisme systémique » organisé par la LDL, le 24 janvier 2018.
- Atelier sur « racisme systémique » organisé par la LDL, le 8 février 2018.
- Atelier sur « racisme systémique » au Centre d'éducation et d'action des femmes, le 14 février 2018.

1.6 Conférences, séminaires, tables rondes, événements

- Intervention dans le cadre de l'École d'été du CERIU sur le thème « Femmes, paix et sécurité », le 3 juin 2017.
- Lancement de la revue «Droits et libertés» sur les droits culturels et le droit à la culture, le 8 juin 2017.
- Participation au séminaire co-organisé par le CREMIS, le Regroupement des auberges du cœur (RACQ et le Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec, intitulé «Transformation de l'État social et lutte à la pauvreté : quelle place pour la défense des droits ?», le 15 juin 2017.
- Participation à la tournée organisée par le FRAPRU dans cinq régions du Québec sur le droit au logement, à Rouyn-Noranda le 12 septembre, à Trois-Rivières le 21 septembre, à Longueuil le 28 septembre.
- Conférence d'ouverture sur le thème du racisme, dans le cadre du colloque populaire organisé par le Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière (MÉPAL), 30 novembre 2017.
- Présentation dans le cadre d'une soirée sur le racisme systémique organisée par le comité intersyndical du Montréal métropolitain (CIMM) portant sur les perspectives d'action politique, au niveau syndical, face à cette situation, 21 mars 2018.
- Dans le cadre de la Rencontre internationale «Luttes des femmes pour la défense des territoires», participation à la dernière journée de la programmation, soit dimanche le 29 avril, réservée à l'articulation et l'identification de stratégies, d'actions et de campagnes communes entre les femmes, les organismes partenaires et allié-e-s, le 29 avril 2018.

- Participation à la table-ronde qui a lieu à Montréal dans le cadre du projet «S'ouvrir aux Amériques pour mieux protéger les droits humains et d'engager dans la réconciliation», le 17 mai 2018.

1.7 Kiosques

- Kiosque au Festival des solidarités sur le Vivre Ensemble dans le quartier Côte des Neiges à Montréal, le samedi 16 septembre 2017.
- Kiosque dans le cadre du conseil général de la CSQ à Laval, le 21 février 2018.

Adopté à l'AGA du 13 juin 2018